



Séance du budget 2023 du 12 déc. 2022

lundi 12 décembre 2022 • 19:00 - 21:30 | Salle associative | **Conseil général**

Participants

	David Repond, Brigitte Aebischer, Nicolas Guillet, Alexandre Charrière, Pascal Repond, Vincent Andrey, Jean-Michel Bapst, Broch Benoit, Arsène Charrière, Bruno Clément, Valérie Demierre, Dominique Dousse, Viviane Fontaine, Jean-Claude Kolly, Joëlle Livache, Paul Mooser, Camille Nussbaumer, Eric Overney, Pierre Perritaz, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Véronique Robadey, Didier Ruffieux, Emmanuel Ruffieux, Cédric Savary, Gebhard Schuwey, Dominique Telley, Benoît Tornare, Cédric Yerly
Présents	
Excusés	Mathieu Fehlmann, Annick Remy-Ruffieux

1 Salutations

Composition de l'Assemblée:

- Président: David Repond
- Vice-Président: Nicolas Guillet
- Scrutateurs: Alexandre Charrière, Pierre Perritaz et Pascal Repond
- Conseil communal: Gonzague Charrière - Syndic, Bernard Rime - Vice-Syndic, Benjamin Brülhart, Anne-Blanche Dias, Maverik Frossard, Sophie Moret, Pascal Niquille, Gabriella Richoz et Nicolas Remy
- Secrétaire et rédaction du PV: Aurore Maillard

David Repond: Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du conseil général de Val-de-Charmey dite « Assemblée du budget ». En préambule, je vous prie d'excuser pour cette séance Annick Remy-Ruffieux et Mathieu Fehlmann. Mathieu Fehlmann étant absent ce soir, je prie son suppléant, Pierre Perritaz, nommé en séance constitutive du 6 mai 2021, de rejoindre la table du Bureau pour cette assemblée. Je salue le personnel présent de l'administration et de la commune qui œuvrent à la bonne tenue de cette séance. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents au fond de la salle. Je constate avec plaisir l'intérêt des citoyens présents pour les finances communales, et je me permets de rappeler que seuls les membres du conseil général et du conseil communal sont autorisés à intervenir dans les débats.

Chers collègues, vous avez été convoqués par courrier du 1^{er} décembre 2022 avec envoi électronique de l'ordre du jour et de la procédure pour accéder aux annexes via la plateforme Wedo. Le délai légal de convocation des membres fixé à l'art. 38 al. 1 de la LCo, soit 10 jours, est ainsi respecté, pour l'ordre du jour comme pour la remise des annexes. L'assemblée a également été annoncée dans l'Echo Val de Charmey du 30 novembre 2022 et dans la feuille officielle du 25 novembre 2022. Les documents vous ayant été remis avant la présente séance, ils ne seront pas lus dans leur intégralité. Ces derniers seront toutefois affichés à l'écran pour un meilleur suivi des débats. Me faisant porte-parole de plusieurs membres du Conseil Général, je souhaite relever la qualité des documents transmis par l'exécutif pour cette assemblée. La période d'apprentissage plusieurs fois évoquée par Monsieur Le Syndic lors de précédentes assemblées semble derrière nous et je félicite les membres de l'exécutif pour le degré de préparation inégalé jusqu'ici. Comme à chaque séance, les débats sont enregistrés à des fins d'élaboration précise du PV. Concernant la fonction de scrutateurs du Bureau, je propose la répartition suivante pour cette assemblée : Pierre Perritaz prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Alexandre Charrière la 2^{ème} lignée de tables et Pascal Repond la 3^{ème} lignée de tables. Les formalités d'usage passées, je cède la parole à Aurore pour procéder à l'appel.

Aurore Maillard: Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 28

Membres excusés : 2

Majorité absolue : 15

Gonzague Charrière: Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

J'ai le plaisir de vous adresser les salutations du Conseil communal à l'occasion de la séance du budget du législatif communal. Lors de l'assemblée des comptes de juin dernier, je vous avais informés de l'absence de notre administrateur financier Monsieur Stéphane Grandjean, pour raisons de santé. Malheureusement, notre cher collègue a été victime d'une rechute en ce début d'automne et est actuellement en arrêt de travail. Le Conseil communal espère vivement qu'il se remettra rapidement sur pied et nous l'assurons de notre soutien. Comme vous l'aurez compris, l'établissement du budget soumis à votre approbation ce soir n'a pas été une sinécure puisqu'il a été réalisé sans notre administrateur financier. Je tiens ici à remercier chaleureusement notre collègue du Conseil communal, Sophie Moret, responsable du dicastère des finances, qui s'est attelé à cette tâche avec une abnégation sans égal, ainsi qu'au personnel administratif, en particulier Maryse Schouwey, qui l'ont aidée dans ce travail. Dans ce contexte particulier, l'Exécutif a pu compter sur l'appui des Commissions du Conseil général concernées et en particulier sur celui de la Commission financière avec laquelle nous avons eu des échanges fructueux dans la finalisation du budget 2023. Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à vous et vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Je vous souhaite de fructueux débats.

David Repond: Merci M. Le Syndic. Nous pouvons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour.

2 Approbation de l'ordre du jour

 OJ séance 12.12.2022.pdf

David Repond: Le tractanda de cette séance vous a été remis par courrier postal avec la convocation. Il a été traité par le Bureau du Conseil général en date du 9 novembre 2022 avec la Secrétaire générale et en collaboration avec une délégation du Conseil communal. Une demande de modification de l'ordre du jour a été transmise au Bureau du Conseil général le 1er décembre dernier. Toutefois, ceci s'est fait après la publication officielle de la convocation de sorte qu'il n'était plus possible de modifier ce dernier. Nous avons donc l'obligation de passer par une motion d'ordre pour l'ajout d'un point. Le Président de la Commission provisoire d'étude touristique, Pierre Perritaz, nous a transmis une demande pour traiter de l'avenir de ladite commission en supprimant son caractère provisoire et en reconduisant ses membres. Le Bureau propose ainsi d'ajouter un point n°10 "Avenir de la Commission provisoire d'étude touristique". Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques liées à cette demande ? Cela ne semble pas être le cas. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de modification de l'ordre du jour avant que nous passions au vote de cette première motion?

Bruno Clément: Le groupe citoyen et les élues d'Une pour Tous! proposent une modification de l'ordre du jour afin de renvoyer le point 5 « Crédit d'investissement de CHF 450'000.- pour la création d'une patinoire » à une prochaine session du CG afin d'avoir davantage d'informations notamment sur les partenaires financiers potentiels pour l'investissement, sur la répartition des charges d'exploitation entre commune et exploitant et sur l'étude d'une variante en glace synthétique. Je vais développer la raison de cette demande de report. Nous ne contestons pas l'intérêt d'une patinoire pour notre commune et la destination touristique en général. Nous sommes sur le principe favorable et saluons également tout le travail fait sur le site de la Scie. Cependant, avant de se prononcer sur un investissement conséquent avec des coûts d'exploitation qui auront des conséquences significatives sur le ménage communal, nous souhaitons davantage d'informations, notamment les trois points suivants :

1. INVESTISSEMENT: étudier plus précisément les possibilités concrètes d'obtenir des contributions financières par des institutions tierces publiques et/ou privées (Fond d'équipement touristique, LoRo, AISG, AT3C, communes voisines, entreprises, sponsors...).
2. EXPLOITATION: il nous semble important de définir plus clairement le modèle d'exploitation, laquelle des deux variantes proposées (exploitant de la Scie ou association) en intégrant l'ensemble des coûts d'exploitation (la mise en glace, la gestion des entrées, la location et l'entretien des patins, mais aussi le travail d'entretien de la glace, la surfaceuse, l'eau et l'énergie...). Ceci en chiffrant et plafonnant la participation communale à ces coûts d'exploitation annuels et aussi en évaluant le soutien possible de l'AISG. Il peut être utile de prévoir un scénario pour la patinoire en cas de changement ou faillite de l'exploitant de la Scie, ainsi que des mesures de gestion de la mobilité pour une bonne cohabitation avec le voisinage.
3. VARIANTE EN GLACE SYNTHÉTIQUE: vu les enjeux énergétiques et climatiques actuels, il est opportun d'étudier la meilleure solution entre une patinoire avec glace artificielle et patinoire synthétique. Ceci en prenant en compte : énergie grise, consommation

énergétique, coût d'investissement, coût d'exploitation, impacts sur l'environnement, conséquences pour les publics cibles, évolution sur 20 ans. Nous ne disons pas que la patinoire artificielle est forcément mieux, sachant que la Tzintre est un endroit frais, mais qu'il vaut la peine d'étudier le sujet de manière approfondie en s'informant sur différentes expériences existantes.

En conclusion, il est important pour nous de trouver une solution de patinoire qui soit pérenne et équitable pour les différentes parties prenantes du projet, tout en prenant en compte les possibilités financières de la commune ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux. L'investissement est important mais pas urgent, il nous semble faire sens de se donner trois mois de plus pour mieux évaluer ces différents éléments.

David Repond: Est-ce qu'il y a des interventions suite à la motion déposée par le Groupe citoyen et Une pour Tous!

Camille Nussbaumer: Je suis circonspect après l'intervention de Bruno Clément qui commence déjà à argumenter sur un objet alors qu'il est précisément à l'ordre du jour. C'est le but de cette séance, discuter, débattre, et mettre les objets à l'ordre du jour sous responsabilité des organes compétents, ici l'Exécutif et le Bureau du Conseil général. Il a été mentionné, à juste titre, dans l'introduction, que nous n'avons jamais eu de documents aussi détaillés relatifs à la présentation des objets. S'agissant du point 5 - la patinoire - un préavis de la moitié du Conseil général a été demandé par le biais de trois commissions sollicitées en ce sens. C'est du jamais vu dans l'histoire de notre Conseil général. Elles ont pu se pencher davantage sur cet objet. Pour moi, cela serait un réel désaveu de ne pas débattre de cet objet. Cela serait un manque de courage politique. J'invite mes collègues du Conseil général à refuser cette proposition du Groupe citoyen et Une pour Tous! et de maintenir l'objet n°5 tel que proposé.

David Repond: Je précise un point important. En effet, nous ne débattons pas sur le point lui-même à ce stade, mais bien sur le fait de le retirer ou de le renvoyer. Nous n'allons pas débattre maintenant. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole liées à cette demande de report? Je rappelle que s'il y a report, il n'y a aura pas de lecture des préavis non plus.

Sophie Moret: Je rejoins l'avis de Camille Nussbaumer. Nous sommes tous ouverts à débattre et à apporter des compléments d'informations par la suite si cela s'avère nécessaire. Au vu de tout le travail qui a été fait, du temps investi par les trois commissions, cela serait dommage de repousser le point. Si nous pouvons déjà discuter et débattre de certains points ce soir, puis décider si des compléments sont nécessaires, une partie du travail aura déjà été faite et cela ne sera pas perdu.

David Repond: Ayant à traiter deux demandes de modification de l'ordre du jour, nous allons tout d'abord nous prononcer sur la première motion d'ordre, déposée par Pierre Perritaz au nom de la Commission provisoire d'étude touristique. Je demande aux personnes qui acceptent d'ajouter à l'ordre du jour de cette assemblée un point n° 10 "Avenir de la commission provisoire d'étude touristique", de le faire savoir par main levée.

Le Conseil général accepte à l'unanimité d'ajouter le point n° 10 "Avenir de la Commission provisoire d'étude touristique" à l'ordre du jour de la séance.

David Repond: Passons maintenant à la deuxième motion d'ordre, déposée par le Groupe Citoyen et Une Pour Tous. Que les personnes qui acceptent le renvoi du point n° 5 « Crédit

d'investissement de CHF 450'000.- pour la création d'une patinoire » à une prochaine session du Conseil général le fassent savoir par main levée.

La motion d'ordre est rejetée par le CG avec 17 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions. ↗
Le point 5 sera traité ce soir.

3 Approbation du PV de la séance du CG du 12 septembre 2022

 PV provisoire séance CG du 12.09.2022.pdf

David Repond: Le PV de la séance du 12 septembre 2022 vous a été soumis par courriel, comme cité en préambule. Je remercie son auteure, Aurore Maillard et demande si ce PV amène des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, je demande aux personnes qui acceptent le PV de le faire par main levée.

Le PV est accepté à l'unanimité. ↗

4 Présentation du plan financier quinquennal

 4. Plan financier à 5 ans _2023-2027.pdf

 4. Présentation plan financier quinquennal.pptx

David Repond: Pour rappel, le plan financier quinquennal est présenté annuellement par l'exécutif, mais ne nécessite toutefois aucune validation du CG. Il est une projection des budgets de fonctionnement en suivant une ligne directrice en termes d'investissements pour les cinq prochaines années. Pour le présenter, je passe la parole à Sophie Moret, Conseillère communale en charge des finances.

Sophie Moret: Je vous propose d'aborder les points importants mais de ne pas revenir sur tous les détails. Vos questions et interventions sont les bienvenues. Pour le plan financier, je voulais commencer par mettre en avant trois points importants qui ont un impact sur nos comptes 2023 et sur la suite. Le premier point, c'est la nécessité de développer et de maintenir l'infrastructure de la commune. Lorsqu'on passe en revue les investissements que nous avons fait, vous verrez la liste de tous les investissements qui vont impacter les cinq années à venir et qui nous semblent nécessaires. Nous arrivons à un total de CHF 34.6 mio dont CHF 33.2 mio pour les cinq années à venir. Cela impacte l'endettement net de la commune. La capacité d'autofinancement de la commune n'est pas suffisante pour couvrir ces endettements. Des investissements signifient plus d'actifs et aussi plus d'amortissements, ainsi que la nécessité de payer des intérêts sur la dette. Un autre point porte sur les projets régionaux importants qui s'annoncent. La STEP de Broc, le Centre sportif de la Gruyère et les quatre EMS à venir. Cela va impacter les charges liées qui représentent à peu près 50% de nos charges. Faute de meilleure information, nous avons intégré dans le plan financier une augmentation de 2% de ces charges. La population de Val-de-Charmey augmente, ce qui augmente les charges liées. Les investissements de la région auront aussi un impact à la hausse. Par contre, si la population des autres communes de la région augmentent plus que la notre, notre part des charges diminue.

Le dernier point que je vais aborder, car il impacte plusieurs éléments, est le changement des normes comptables pour MCH2. Ces normes requièrent de réévaluer le patrimoine administratif, soit tous les actifs qui servent à l'exploitation de la commune. Cet exercice a

été fait avec l'aide d'une consultante externe. Il a fallu reprendre les comptes des 20 dernières années, reprendre toutes les valeurs d'acquisition et recalculer l'amortissement tel qu'il aurait été selon MCH2. Sachant que les durées d'amortissement peuvent varier et que par le passé, nous avons le droit de faire des amortissements surobligatoires, ce qui a eu un impact important. Si l'on faisait un bon résultat, on pouvait diminuer la valeur de l'actif plus que l'amortissement prévu. Cette recalculation a réévalué nos actifs du patrimoine administratif de CHF 4 mio et de l'autre côté, au passif du bilan, nous avons une réserve de CHF 4 mio qui sera utilisée dans les 10 années à venir pour générer un revenu annuel extraordinaire de CHF 400'000.- afin de dissoudre cette réserve. Ici, le raisonnement est que vos actifs ayant une valeur plus élevée, les amortissements vont aussi être plus élevés et donc il y aura plus de charge. MCH2 autorise à créer cette provision et à la dissoudre sur 10 ans pour atténuer cet impact. Vous le verrez dans le plan financier, cela génère CHF 400'000.- de revenu extraordinaire annuel. Il est toutefois nécessaire de garder en tête que ce ne sont que des écritures comptables, cela ne génère pas de liquidités. Cela nous donne un peu plus de temps pour améliorer notre compte de fonctionnement mais ce n'est pas ce qui va nous permettre de financer des investissements. Le même principe est appliqué aux tâches environnementales, soit l'approvisionnement en eau pour CHF 7.6 mio et le traitement des eaux usées pour CHF 12.7 mio. La différence est que ces réserves importantes qui ont été créées peuvent être utilisées pour les investissements futurs dans le but de neutraliser les amortissements et les intérêts. Sur le plan financier que vous avez reçu, on ne voit aucun impact pour tous les investissements à venir dans ces deux domaines car nous sommes autorisés à dissoudre cette réserve pour absorber les intérêts et amortissements.

Quelques mots sur le plan d'investissement qui vous a été remis préalablement. Comme je l'ai dit, nous avons un total d'investissement prévu de CHF 34.6 mio. Comme indiqué dans la présentation, CHF 3.8 mio ont déjà été votés, CHF 2.3 mio vous seront proposés aujourd'hui et CHF 28.5 mio seront proposés dans le futur. Ce plan financier inclut tous les projets à venir. Il y a trois domaines à souligner qui représentent à eux seuls 80% du total. Le premier est l'école, nous en avons parlé. Un crédit d'étude a déjà été approuvé par le Conseil général. Basé sur l'information que nous avons actuellement, nous chiffrons cet investissement à CHF 8 mio pour 2024 et 2025, soit CHF 4 mio chaque année. Un autre investissement important sur lequel nous avons peu d'informations aujourd'hui mais que nous avons déjà voulu inclure dans le ce plan financier, c'est le parking entre les Bains de la Gruyère, l'Hôtel Cailler et la commune. A ce stade, nous estimons la part de la commune à CHF 10 mio. Le dernier gros chapitre est le traitement des eaux usées et approvisionnement en eau. Maverik Frossard vous en dira plus dans les points qui suivent. Ces deux chapitres totalisent un montant de CHF 7.9 mio. Sachant que d'ici à 2028, l'entier de la commune devra être en séparatif. Lorsque l'on fait des changements sur le traitement des eaux usées, afin d'être efficaces, nous ferons également des changements sur l'approvisionnement en eau.

Quelques mots maintenant sur le compte de fonctionnement. La manière dont nous avons fait les choses se veut assez conservatrice. Ce que vous pouvez voir est que le pourcentage d'augmentation de charges est plus élevé que celui du revenu. Ce qui crée forcément un déficit qui augmente année après année. Pour les charges sous contrôle de la commune, nous avons pris 1% d'augmentation, 2% pour les charges liées, et les amortissements ont été calculés sur la base du plan d'investissement qui vous a été proposé. Pour les revenus fiscaux, il est difficile voire impossible de les estimer. Le budget 2023 est basé sur des informations de 2020 que nous donne le canton, donc nous sommes forcément un peu en

décalage. Nous n'avons pas vu d'augmentation significative ces dernières années, raison pour laquelle il nous semble sage de limiter l'estimation à 1%. L'intérêt des dettes a été calculé sur une base effective, soit les investissements réels. Comme ils sont conséquents, cela a un impact important. Pour le moment, nous avons un taux d'intérêt moyen sur les emprunts de 0.79%. Cependant, tout emprunt arrivant à échéance qui devra être renouvelé le sera à environ 2%. Nous avons calculé une moyenne à 1.5% pour les années à venir pour refléter la combinaison entre les anciens et les nouveaux emprunts et la constatation est que les intérêts ont tendance à augmenter.

Comme je l'ai mentionné, les revenus extraordinaires permettent d'atténuer le déficit. Toutefois, celui-ci atteindra tout de même la somme de CHF 1.6 mio d'ici 2027, même avec cette hypothèse. A noter que le plan d'investissement est sujet à des autorisations de construire, donc nous ne sommes pas certains de pouvoir tout réaliser. Je me permets de parler au nom du Conseil communal. Nous nous rendons bien compte que ce n'est pas une situation qui peut être maintenue tout en poursuivant dans le même sens. La plupart des communes sont dans cette situation. Il y a un Conseil des Syndics de la Gruyère qui est prévu en février 2023, pour discuter de ce cas. De notre côté, l'Exécutif a déjà prévu une séance le 23 janvier 2023 pour passer en revue les activités de la commune, voir où nous pouvons économiser de l'argent et quels sont les domaines qui peuvent être améliorés pour pouvoir redresser la barre.

Parlons maintenant des indicateurs financiers qui sont donnés par MCH2. Vous verrez avec les comptes 2022 que MCH2 permet de suivre une dizaine d'indicateurs financiers qui seront donnés dans le futur. Je pense que le message qu'il faut prendre, pour les mêmes raisons que celles que j'ai déjà évoquées, c'est que la dette nette va aller en augmentant. La dette nette c'est tous les emprunts, toutes les dettes que l'on a vis-à-vis des tiers moins les liquidités que l'on peut avoir, les montants à recevoir et le patrimoine financier. A noter que dans les chiffres de CHF 12.2 mio, sont compris CHF 6.4 mio de bâtiments pour le patrimoine financier. Ce patrimoine n'a pas encore été réévalué pour MCH2 car il n'avait pas d'impact sur le compte de fonctionnement, c'est la dernière étape qu'il nous reste à faire. Si ce patrimoine est réévalué à la hausse, cela va diminuer notre dette mais la tendance reste ce qu'elle est. Avec une situation identique, cela signifie que l'endettement net par habitant passera de CHF 6'200.- au budget 2023, à plus de CHF 14'000.- pour 2027. Le taux d'endettement net vous indique combien d'année de revenus fiscaux il faudrait, sans tenir compte des charges, pour rembourser la dette. Nous voyons que l'on passe de 1.5 année pour le budget 2023 à 3.7 années en 2027. Sachant que MCH2 considère qu'un taux au-dessus de 150% n'est pas un bon taux. Entre 100 à 150% sont vus comme suffisant et un bon taux est en-dessous de 100%.

Pour ce qui est de l'autofinancement, c'est les liquidités que nous allons générer qui nous permettront de faire des investissements sans devoir emprunter. Selon le budget 2023, nous générons encore CHF 600'000.- d'autofinancement, ce qui ne couvre pas tous les investissements mais qui est tout de même positif. Par contre, ça tend à diminuer et à devenir négatif en 2027. Si l'on compare ce montant d'autofinancement aux revenus que nous avons, cela permet d'obtenir un taux d'autofinancement. Cela représente le pourcentage que vous gardez de tous les revenus pour financer vos investissements. Là aussi, pour être bon, il faudrait un taux supérieur à 20%. S'il est inférieur à 10%, ce taux est considéré comme mauvais. Nous verrons avec les comptes 2022. Souvent, ils se révèlent un peu meilleur que le budget. Nous espérons que cela sera le cas. Ici aussi, si rien n'est fait, nous allons vers une tendance qui est clairement mauvaise.

Ce ne sont pas des excellentes nouvelles mais je pense que nous avons au moins pris plus grandement conscience de la situation et nous allons pouvoir chercher des solutions. Toutes les communes sont un peu dans le même cas et nous verrons dans le compte de fonctionnement qu'il y a tout de même une inflation importante.

David Repond: Y a-t-il des questions sur ce plan financier quinquennal ? Si tel n'est pas le cas, nous remercions Sophie Moret pour cette présentation et pouvons dès lors passer au point 5 de l'ordre du jour. Je passe à nouveau la parole à Sophie pour la présentation de cette demande de crédit.

5 Crédit d'investissement de CHF 450'000.- pour la création d'une patinoire

5.1 Présentation par le Conseil communal

 5 Demande credit investissement patinoire.pdf

Sophie Moret: Je vais peut-être commencer par dire que l'on est conscient qu'il y a beaucoup d'investissements et qu'on s'est posé la question au sein du Conseil communal s'il était pertinent de présenter cet investissement. Nous nous sommes aussi dit qu'une commune qui n'investirait plus que dans des canalisations d'eau et du matériel d'exploitation, risque aussi de perdre son intérêt. Raison pour laquelle, au vu de l'investissement qui reste raisonnable, nous avons décidé de l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir.

Quelques mots pour vous rappeler l'historique. En 2016, l'Association La Belle Scie a pu investir dans une patinoire d'occasion. A cette époque, elle a signé une convention avec la commune pour une durée de 7 ans avec un soutien financier pour l'investissement de trois fois CHF 30'000.-. Ces deux dernières années, nous avons également soutenu l'Association avec la période Covid et les coûts d'exploitation de la patinoire pour CHF 10'000.- en 2021-2022 et CHF 15'000.- en 2022-2023. Je crois que le succès de la patinoire a été démontré par l'Association. A notre avis, cette infrastructure offre un complément important à l'offre touristique, sportive et de loisirs de la vallée. Elle est également utilisée par le club de Hockey de Charmey et les classes d'école primaire. L'infrastructure initiale est en fin de vie et la construction d'une nouvelle patinoire est nécessaire pour l'année 2023-2024. Un permis de construire existe. Il a été accordé le 28 mai 2020 et prolongé le 17 février 2022 pour 2 ans, soit jusqu'au 28 mai 2024. Sachant qu'il y a eu un changement de loi depuis l'octroi du permis de construire, si une nouvelle demande devait être déposée, elle serait certainement refusée à cause des réglementations liées aux distances au cours d'eau qui ont été modifiées. Cet emplacement ne pourrait plus obtenir de nouveau permis. L'Association La Belle Scie nous a approchés car elle n'a pas les moyens requis pour réaliser l'investissement nécessaire à la création d'une nouvelle patinoire à cet endroit. Raison pour laquelle le Conseil communal s'est penché sur cet objet.

Concernant l'emplacement de la patinoire, le Conseil communal a considéré si celle-ci devait rester à la Tzintre ou être construite dans le cadre du Centre Sportif et de Loisirs. Notre conclusion est que son emplacement actuel est le plus adéquat pour les raisons suivantes :

- Les conditions climatiques de la Tzintre offrent une absence d'ensoleillement de fin novembre à fin février et une température estimée de 5°C inférieure à celle du centre du village. Ces conditions permettent des économies d'énergie substantielles en limitant le besoin de refroidir la glace en comparaison à un environnement de quelques degrés plus élevé.
- La limitation des nuisances sonores à une zone sans habitation (en particulier le bruit du puck contre les barrières pendant les entraînements de hockey)

Le projet consiste à aménager une patinoire de 36.0 x 18.0 m surface 650 m² sur une dalle béton de même dimension avec système de froid intégré et nouveau groupe froid. Par rapport à la patinoire qui existe aujourd'hui, ça sera une installation qui n'aura pas besoin d'être montée-remontée et donc qui souffrira moins du temps qui passe. En faisant l'acquisition d'un nouveau groupe froid, nous aurons aussi un système qui va nous permettre de faire une économie d'énergie qui est estimée à 30% par rapport au modèle précédent et qui offre une récupération de chaleur. Celle-ci pouvant être utilisée pour chauffer le bâtiment de La Scie. Un bail à loyer de 20 ans serait concédé à titre gratuit par le propriétaire de la parcelle pour poser cette patinoire. Le coût de l'investissement est estimé à CHF 515'000.-. Cela inclue une réserve de CHF 20'000.- et l'Association nous fournirait la machine à glace et les patins, le tout estimé à CHF 15'000.-.

Pour ce qui est de l'exploitation de la patinoire, pour l'instant, l'exploitant de La Scie gère la patinoire. Il est là, c'est pratique et il n'y a pas besoin d'engager une personne en plus. L'autre option serait de créer une association de volontaires pour reprendre l'exploitation de cette patinoire. En préparant ce dossier, j'ai fait quelques recherches pour voir ce qui se faisait dans d'autres communes. J'ai trouvé quelques exemples de patinoires qui sont ouvertes quelques mois en hiver et qui généralement sont montées et démontées en fin de saison. Généralement, ce que l'on remarque c'est que la commune investie dans l'infrastructure car elles sont assez couteuses. Par contre, l'exploitation est faite soit par une association, soit par une société de développement locale. Dans notre cas, la commune ne souhaite pas se lancer dans l'exploitation de la patinoire, raison pour laquelle des alternatives sont proposées. Le modèle qui est proposé dans ce dossier est en partage des coûts entre la commune qui s'occuperait de la mise en glace de la patinoire, la préparer, de la rendre opérationnelle et de la maintenance du groupe froid, de la machine à glace et de la fraiseuse qui seront propriétés de la commune. Une fois la patinoire prête pour utilisation, elle serait remise à l'exploitant. On garderait à notre charge les frais énergétiques. Cependant, l'exploitant s'occupe des salaires du personnel d'exploitation, du carburant pour la machine à glace, de la gestion de la patinoire et la gestion des visiteurs. Sur la base des coûts estimés, cela signifierait que l'on serait à environ 50% pour chaque partie. Le total des frais pour l'exploitant revient à sa charge de les couvrir par les entrées de la patinoire.

Pour le financement, nous partons avec un investissement de CHF 515'000.-. J'ai mentionné le fait qu'il y aura une récupération de chaleur par le groupe froid. Moret Concept Réalisations SA, propriétaire du bâtiment et de la parcelle, mettrait CHF 50'000.- dans l'investissement initial ce qui représente le montant pour la compensation de chaleur pour le bâtiment. Comme déjà mentionné, l'Association La Belle Scie nous céderait la machine à glace et les patins pour un montant de CHF 15'000.-. J'ai approché divers organes comme le

Fonds d'équipement touristique qui s'est montré positif. Je n'ai pas mentionné les autres organes. Il est difficile de savoir s'il faut d'abord avoir un dossier solide parce que la commune décide d'aller de l'avant ou s'il faut essayer de pousser sans trop exagérer car on ne sait pas si la commune va aller de l'avant. J'ai eu des contacts avec l'ASIG, s'ils aident la patinoire comme ils aident la piscine cela engendrerait une modification des statuts, donc c'est un processus relativement long et le premier préavis que j'ai eu de leur part n'est pas forcément définitivement positif. Si on décide ce soir d'aller de l'avant, nous allons reprendre contact avec eux avec un dossier plus solide. Pour ce qui est de l'AT3C, étant actuellement en refonte, j'y reviendrai dans les divers avec le changement de la loi sur le tourisme, mais c'est une option pour un soutien. Nous avons également la LoRo (Loterie Romande) sur notre liste établie avec la Commission d'étude touristique, ainsi que le club de hockey et les autres communes de la région, cela peut être via l'AT3C ou alors directement par les communes. Lors des quelques contacts que j'ai pris, il était difficile d'aller plus loin dans les discussions sans être sûrs que nous allions investir. Raison pour laquelle j'ai mentionné uniquement le soutien financier du Fonds d'équipement touristique dans la présentation.

Pour ce qui est de la projection financière pour les 10 années à venir, il y a l'investissement initial de CHF 450'000.-. La durée d'amortissement d'une patinoire selon les normes comptables MCH2 est de 25 ans, soit 4% par an. Sachant qu'une patinoire de ce type qui ne sera plus montée-démontée, a une espérance de vie d'au moins 20 ans. Les charges financières sont notées à 2% dans la mesure où l'on doit augmenter notre dette pour pouvoir investir. Il m'a semblé correct de prendre le taux maximum qui est le taux auquel nous aurions un nouvel emprunt. Pour les charges d'exploitation (énergie pour toute la saison, mise en glace, maintenance des machines), le montant est estimé à CHF 15'000.- par année. Dès 2024, nous avons un impact financier d'environ CHF 40'000.- par an.

Sur la base de ce dossier, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver cet investissement pour les raisons suivantes:

- Dans le contexte actuel de diminution annuelle de la durée d'enneigement pour les stations de montagne de basse et moyenne altitude, nous pensons qu'une patinoire est un complément de valeur à l'offre d'activités hivernales de Val-de-Charmey, tant d'un point de vue touristique que pour ses habitants.
- L'emplacement proposé, à l'abri du soleil et de la chaleur, ainsi que l'investissement dans une infrastructure de dernière génération et de taille raisonnable, nous semble être un bon compromis entre la nécessité d'agir dans le cadre d'un développement durable et la volonté de continuer à offrir une diversité d'activités et une qualité de vie qui font l'attrait de notre Commune.

David Repond: Merci Sophie Moret pour cette présentation. Parole est donnée au Président de la CFin, Cédric Yerly pour le préavis de ladite commission.

5.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: Les divers documents en rapport avec les thèmes pour lesquels un préavis de la CFin est requis ce soir ont été remis par courriels aux membres de la CFin et présentés à celle-ci par une délégation du Conseil communal lors d'une séance qui s'est tenue le 29 novembre dernier. La CFin s'est ensuite réunie le 6 décembre dans le but de pouvoir

échanger sur ces thèmes et arrêter ses positions ; elle a finalement adopté ses préavis destinés au Conseil général par échanges de courriels. En préambule, la CFin tient à soulever la très bonne qualité des documents présentés et tient à en remercier l'Exécutif. Plus particulièrement, elle félicite Madame Sophie Moret, Conseillère communale en charges des finances, pour le travail colossal qu'elle a fourni dans l'établissement des budgets et la transition sur le nouveau modèle comptable MCH2.

Les installations techniques de la patinoire de la Scie arrivent en bout de course. L'association du même nom, qui avait pris elle-seule l'initiative de relancer à Charmey cette offre sportive et touristique en acquérant du matériel d'occasion, demande aujourd'hui à la commune de reprendre le flambeau, après 7 ans d'exploitation. Tel que présenté, le projet devisé à CHF 515'000.- prévoit une charge d'investissement nette et maximale de CHF 450'000.- pour la commune, sans compter d'éventuels soutiens financiers supplémentaires d'ordre institutionnel ou de bienfaisance qui doivent encore être sollicités. Dans la version la plus onéreuse, avec un amortissement calqué sur la durée de vie présumée des installations (10-15 ans), les coûts d'exploitation impacteront le ménage communal à hauteur de CHF 70'000.- par année. Si l'on s'en tient au rythme d'amortissement préconisé par le Service des communes (25 ans), cette charge ne dépassera pas CHF 40'000.-.

Sans présager des recommandations des deux autres commissions qui vont également se prononcer sur cet objet, force est de constater que l'enjeu est ni plus ni moins que le maintien d'une infrastructure existante qui étoffe avantageusement l'offre sportive et touristique de notre commune depuis plusieurs années. Sur le plan strictement financier, avec la mise à disposition gratuite du bien-fonds par le propriétaire et les besoins en personnels pris en charge par l'exploitant de la Scie, la CFin considère la solution proposée comme une opportunité. Ce partenariat, qualifiable d'équitable, devra néanmoins se concrétiser par une convention d'exploitation où toutes les parties-prenantes s'engagent à tenir leur rôle durant l'intégralité de la durée contractuelle. En définitive, la CFin est d'avis qu'aucun autre modèle ne se révélerait économiquement aussi avantageux pour pérenniser l'exploitation d'une patinoire communale.

Pour ces motifs, elle vous propose d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 450'000.- tel que présenté.

David Repond: Je remercie la Commission financière par la voix de son Président et je passe la parole au Président de la commission Eau, Energie et Environnement, Jean-Claude Kolly, afin de nous donner lecture du préavis de la CEEE sur cet objet.

5.3 Préavis de la Commission eau, énergie et environnement

Jean-Claude Kolly: A la demande du bureau du conseil général et du Conseil communal, la commission Energie, Eau, Environnement a analysé la demande du point de vue énergétique et environnemental. Les points suivants ont été examinés :

1. Le permis de construire: Le permis de construire pour une patinoire conforme à la demande de crédit a été demandé le 28 mai 2020. Une prolongation a été accordée en février 2022. Cette prolongation est valable jusqu'en février 2024, après quoi une deuxième demande de prolongation peut être faite.

2. Consommation d'énergie: Selon le document établi par la commune, la consommation durant la saison 2021 - 2022 a été pour 108 jours, de 15'058 KWh. Ce chiffre est basé sur les consommations réelles de l'hiver 2021-2022. C'était un hiver dans la moyenne multi-annuelle du point de vue des températures. La consommation de la future patinoire est estimée par les demandeurs à 20'000 KWh. Cette estimation paraît possible pour les membres de la commission, selon les informations transmises.

Il faut ajouter à ces 20'000 KWh, la consommation pour l'éclairage. Elle est estimée à 100 KWh/an.

Pour estimer si cette consommation est importante ou non, comme dans toute étude énergétique la commission a comparé cette consommation à celles des ménages qui est estimée à 4'500 KWh/an.

La consommation de la patinoire et de son éclairage est estimée à 20'100 KWh/an, ce qui représente la consommation annuelle de 4,5 ménages. La chaleur des compresseurs pourra être récupérée via un échangeur de chaleur pour chauffer le bâtiment. La chaleur récupérée peut être estimée à 4500 KWh/an. Soit l'équivalent de 1 ménage/an.

L'estimation de la consommation finale de la future patinoire représente au final la consommation équivalente à 3,5 ménages/an. Ce besoin en énergie peut être considéré comme faible. Cela est dû à la localisation de la patinoire à la Scie, un endroit particulièrement froid et peu ensoleillé en hiver.

Du point de vue du coût de l'énergie, la commune a choisi, lors de la précédente législature, de partir sur le marché libre. Le coût par KWh est actuellement, et certainement pour plusieurs années, supérieur sur ce marché que sur le marché captif. Le tarif sur le marché captif 2023 sera de 29,4 ct/KWh. La facture pour 20'100 KWh serait de CHF 5'909.40 par an. Le tarif sur le marché libre 2023 sera de 36 ct/KWh. La facture pour 20'100 KWh sera de CHF 7'236.- par an. La différence entre les deux tarifs est de CHF 1326,60. La commission propose, si le crédit est accepté, de conserver le compteur de l'exploitant et de lui payer, sur la base de la consommation effective, la consommation d'électricité.

On l'a vu plus haut, le site de La Scie est idéal du point de vue énergétique pour l'implantation d'une patinoire. La commission partage le point de vue de la Commune d'entrer en matière pour une patinoire à La Scie plutôt qu'au centre sportif et de loisirs (CSL). Du point de vue de la mobilité, des arrêts de bus se trouvent à proximité. Du point de vue du bruit, le permis a été accordé avec un préavis avec condition du Service de l'environnement (SEn) au sujet de cette question. Le groupe de production du froid devra respecter strictement lesdites conditions. Les requérants proposent pour l'été d'utiliser la surface pour des activités comme du patinage inline ou de la pétanque, soit des activités non dommageables pour la surface embétonnée. La question de réaliser une patinoire synthétique plutôt qu'une patinoire en glace a été étudiée. De nombreux documents ont été analysés pour se faire une opinion précise, en particulier le préavis de la commune de Lutry de 2020, l'avis de spécialistes et de hockeyeurs. Les avantages et les inconvénients des deux types de patinoire sont présentés :

Patinoire synthétique

Avantages:

1. La consommation en eau et en électricité est faible, en faisant abstraction des machines nécessaires à l'entretien de la surface, de l'éclairage et de la machine à aiguiser les patins.
2. Il n'y a pas de machinerie qui fonctionne en continu, donc pas de bruit.
3. Une patinoire synthétique peut être installée durant toute l'année, pour autant que des joints de dilatation aient été prévus

Inconvénients:

1. La glisse n'est pas du tout la même et il faut faire beaucoup plus d'efforts pour se mouvoir. Il est donc difficile pour les petits enfants et les débutants d'arriver à se déplacer. Leur initiation ne correspondra pas à leur future évolution sur la glace.
2. Ce produit est une alternative, mais ne peut que difficilement remplacer une patinoire en glace existante.
3. Une patinoire en synthétique exige également un plancher parfaitement plat.
4. Une telle surface nécessite une couverture. En effet, tout ce qui est soufflé par le vent nuit à la glisse et s'incruste dans la matière. En cas de pluie ou de chutes de neige, tout doit être parfaitement retiré de la surface sinon il n'est plus possible de glisser et les plaques s'altèrent rapidement en raison du gel.
5. Des patins spéciaux sont nécessaires et doivent être aiguisés à la fin de chaque journée ce qui nécessite une machine spéciale sur place ainsi que passablement de main-d'œuvre.
6. Le hockey et le curling sur glace se pratiquent avec du matériel spécial qui leur fait perdre de leur attrait.

Patinoire en glace naturelle

Avantages:

1. La pose d'une couverture n'est pas nécessaire.
2. Il n'est pas nécessaire d'aiguiser les patins pour cette surface. L'utilisation de patins de patinage artistique est possible.
3. La glisse est aisée, demande peu d'efforts et son apprentissage correspond à la pratique dans toutes les patinoires à glace.

Inconvénients:

1. La consommation en eau et en électricité est plus importante et dépendante de la météo.
2. Une machinerie fonctionne en continu et fait un peu de bruit, même durant la nuit.

Sur la base de ce qui précède, le permis de construire ne serait pas valable, à cause d'une couverture qui serait indispensable. Sur la base des éléments analysés ci-dessus, sans tenir compte des aspects financiers ni touristiques, **la commission Energie, Eau, Environnement préavise favorablement la réalisation d'une patinoire à la Scie.**

David Repond: Merci Jean-Claude Kolly. J'invite à présent le Président de la commission provisoire d'étude touristique, M. Pierre Perritaz, à nous communiquer le préavis de la commission.

5.4 Préavis de la Commission touristique

Pierre Perritaz: Lors de la séance du Conseil général du 28 juin dernier, la commission provisoire d'étude touristique avait questionné le Conseil communal afin de savoir si ce dernier avait été interpellé sur le dossier de la patinoire de La Scie, sachant que la convention liant la commune à l'Association La belle Scie concernant cette infrastructure arrivera à échéance à la fin de la saison 2022-2023. Le CC avait répondu qu'il avait effectivement été approché sur ce sujet et qu'il restait ouvert à une participation sur les volets exploitation et investissement, mais à certaines conditions. La commission s'était déjà questionnée sur le sujet d'une patinoire à Charmey, ce qui avait conduit à l'interpellation citée en préambule.

D'un point de vue touristique, la commission estime qu'il fait sens de disposer d'une patinoire à Charmey afin d'élargir l'offre destinée aux touristes et notamment aux familles séjournant à Charmey et ne pratiquant pas forcément le ski. Cela va d'ailleurs dans le sens des activités proposées par TéléCharmey SA à Vounetse (luge, village du Bounè Rodzo, etc). De plus, la patinoire peut aussi servir d'alternative lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique du ski. Enfin, la patinoire telle qu'on la connaît actuellement sur le site de La Scie est clairement une patinoire à vocation familiale, ce qui correspond tout à fait avec le positionnement de la destination « Charmey.ch ».

D'autre part, d'autres utilisateurs, tels que le club de hockey sur glace ou l'école primaire profitent également de cette infrastructure. La commission s'est aussi penchée sur le type de patinoire et le lieu le plus favorable pour celle-ci. Une patinoire de plus grande envergure telle que celle des Paccots ou la patinoire provisoire à Le Pâquier (durant le comptoir gruérien), offrirait certes davantage de possibilités sur le plan sportif, mais le coût d'une telle infrastructure paraît peu envisageable pour la commune Val-de-Charmey. Le crédit proposé ce soir semble entièrement justifié en regard de l'offre que cela représente et répond parfaitement à l'objectif d'une patinoire familiale. Sur le plan sportif, le développement du hockey 3x3 (tel que cela se pratique pour le basketball) pourrait peut-être trouver place dans l'infrastructure proposée à La Scie, bien que ce sport, pratiqué sous différentes formes, se joue généralement sur des patinoires de taille conventionnelle.

Au niveau de l'emplacement, les endroits proches du centre de sports et loisirs (CSL) ou au pied de la télécabine pourraient aussi être envisagés en termes de synergies. Concernant le CSL, il serait particulièrement malvenu d'utiliser des terrains aujourd'hui alors qu'une étude sur le CSL est en cours et sachant que la halle de gymnastique actuelle est probablement trop petite pour satisfaire aux besoins de la population de Val-de-Charmey. Pour ce qui est du secteur du départ de la télécabine, il n'y a, à notre connaissance, pas de terrains disponibles et il ne faudrait en aucun cas utiliser une partie du parking, du fait des problèmes de parking déjà largement évoqués dans le cadre du Conseil général.

En outre, ces deux endroits bénéficient d'un ensoleillement nettement plus généreux que la Tzintre ce qui, dans ce cadre, engendrerait des besoins en énergie plus importants afin de faire fonctionner l'installation à satisfaction et par conséquent des coûts de fonctionnement plus élevés. Enfin, le développement du secteur de la Tzintre sur les plans touristique et économique, avec la vieille forge, La Scie et les caves à fromages est aussi porteur de synergies. De plus, la Tzintre est directement reliée au village par différents sentiers pédestres et dispose d'arrêts de bus à proximité. L'infrastructure telle que proposée ce soir permettrait peut-être aussi, à terme, une utilisation de la surface pour des activités

estivales, ce qui va dans le sens d'une infrastructure quatre saisons et qui doit être visé de nos jours.

Pour ces raisons, la commission provisoire d'étude touristique soutient le crédit d'investissement et vous propose de l'accepter.

5.5 Vote final

David Repond: Tous les préavis de commissions ayant été communiqués, j'ouvre la discussion. La parole est-elle demandée ?

Valérie Demierre: Je souhaiterais revenir sur quelques points mentionnés par la Commission EEE concernant les avantages et inconvénients des patinoires à surface synthétique. J'ai fait de nombreuses recherches que j'ai partagées avec plusieurs collègues au travers notamment de la Commission touristique et mes collègues du Groupe Citoyen. Déjà, sur les surfaces synthétiques, on peut utiliser tous les types de patins, également les patins pour filles avec les pointes. C'est des renseignements que j'ai pris auprès de la société Glice qui est située à Lucerne. Quant à la couverture qu'il faudrait installer, ce n'est pas nécessaire. Un coup de balai est suffisant. La surface en glace naturelle nécessite aussi de l'entretien. Il faut aussi nettoyer les salissures pour que cela ne s'incruste pas dans la glace. C'est un inconvénient qui peut être rajouté à la liste pour la glace naturelle. Effectivement, la glisse, n'est pas la même sur les deux surfaces. C'est aussi un problème qui s'est posé à l'époque concernant les terrains de football. J'y ai joué de longues années à Yverdon et c'est vrai que lorsque les terrains synthétiques sont apparus, il y a eu de grandes discussions. On ne peut pas comparer les deux jeux sur ces deux surfaces. C'est un peu la même chose ici, on ne peut pas comparer mais je ne pense pas qu'il y en ait une mieux que l'autre. Je ne vais pas m'étendre là-dessus car j'ai déjà communiqué ces points à différents collègues et je laisse tout un chacun prendre sa décision. Je voulais juste rajouter que l'on doit penser à la population dans son ensemble. Nous avons été élus pour le bien commun et je pense que c'est bien d'y réfléchir à deux fois et non dans la précipitation.

Vincent Andrey: Je parle en mon nom propre. Nous avons parlé de l'entretien et du développement de nos infrastructures lors de la présentation du budget. Aujourd'hui, nous arrivons dans une situation où nous allons rajouter une infrastructure supplémentaire à toutes celles qui sont déjà existantes. Peut-être qu'il serait bien d'entretenir ce que nous avons déjà. Ensuite, nous avons parlé d'améliorer cette situation financière. Nous commençons gentiment à sortir du soutien financier à la Télécabine et le CSL est lui aussi sous analyse. Je ne suis pas persuadé que l'ajout d'une patinoire va améliorer notre situation financière, même si le projet présenté court sur 20 ans. Ce sont des peccadilles mais en les accumulant, cela commence à faire beaucoup. Aujourd'hui, au vu de ce qui a été présenté, je ne vais pas dire oui ou non pour une patinoire. Je vais simplement me demander si l'on peut se permettre de financer cela avec le porte-monnaie de la commune. Si je le considérais comme le mien, financièrement, je voterais non. On ne peut pas continuer comme ça. Nous l'avons vu avec la prévision 2025-2026-2027, cela devient de plus en plus compliqué et nous continuons de charger le bateau encore plus. Un jour, il va couler.

Eric Overney: Je m'exprime au nom du Groupe PLR, unanime. Le Groupe PLR soutient cet investissement afin de compléter l'offre hivernale en faveur de nos hôtes et de la destination Charmey.ch. Cette infrastructure permettra de pratiquer une activité familiale hivernale différente notamment lorsque les conditions d'enneigement ne permettent pas la

pratique du ski alpin. La patinoire en place à La Scie s'inscrit parfaitement dans la stratégie touristique actuelle de la commune. De plus, cette patinoire est une offre intéressante pour nos citoyens, des jeunes débutants de l'école primaire aux joueurs aguerris du club de hockey sur glace local qui pourront utiliser la patinoire pour leurs entraînements. L'expérience très positive de 6 années de fonctionnement a montré qu'une patinoire en glace dans le secteur de la Tzintre avait tout son sens et que les conditions climatiques de ce hameau de Val-de-Charmey se prêtaient parfaitement à cette activité, ceci aussi sur le plan énergétique. Nous avons aussi étudié l'idée d'une patinoire synthétique. Toutefois, force est de constater qu'il serait probablement nécessaire que celle-ci soit couverte pour assurer son bon fonctionnement, ce qui aurait d'autres conséquences budgétaires par rapport à l'investissement proposé ce soir. D'autre part, l'attrait touristique d'une activité hivernale perdrait son sens avec une infrastructure synthétique. Le Groupe PLR est aussi conscient que les intérêts de la commune sur le long terme doivent être absolument garantis dans le cadre d'un tel projet public-privé. Dans ce sens, le Groupe PLR demande au Conseil communal de mettre en œuvre une convention préservant les intérêts de la commune dans ce dossier. En effet, lorsque les intérêts des deux parties sont équitablement représentés, le Groupe PLR estime que les partenariats public-privé permettent le développement d'infrastructures difficiles à mettre en œuvre pour une partie seule. Compte tenu de ces arguments, le Groupe PLR vous invite à soutenir favorablement le crédit proposé ce soir.

Jean-Claude Kolly: Pouvoir disposer d'une patinoire à Val-de-Charmey, comme c'est le cas actuellement, est une très bonne chose. Non seulement d'un point de vue touristique mais aussi pour la population locale et en particulier pour les jeunes. Nous pouvons nous montrer reconnaissants envers toutes les personnes qui ont œuvré jusqu'ici pour cette activité et qu'elle puisse se pratiquer à Val-de-Charmey. Ce sont environ 3'000 personnes qui ont pratiqué cette activité durant la saison dernière. Selon un sondage effectué, les 2/3 des utilisateurs proviennent de la région et 1/3 sont des touristes. Les exploitants ont remarqué que la fréquentation devenait très importante en cas d'arrêt de l'activité des remontées mécaniques. Il s'agit donc d'une activité annexe très utile pour diversifier l'offre touristique qui ne doit plus seulement se focaliser sur le ski. La Commission touristique a apporté tous les arguments pour le renouvellement de cette patinoire. Le permis de construire demandé en 2020 est toujours valable et il est préférable de réaliser la patinoire l'année prochaine avant l'échéance de sa validité, sans nouvelle prolongation. Il faut renouveler l'installation existante. Il serait hasardeux de compter sur cette dernière l'année prochaine. Si l'on n'investit pas et que l'installation tombait en panne, cela serait plus difficile de redémarrer avec des clients qu'il faudrait à nouveau conquérir. On a entendu tout à l'heure que la consommation énergétique est tout à fait raisonnable et qu'il est souhaité de pouvoir compenser l'énergie utilisée. La CFin se prononce aussi favorablement parce qu'il n'est pas possible de disposer d'une patinoire pour un investissement aussi modeste puisque les vestiaires et les toilettes existent déjà. Oui, la Tzintre est un endroit prédestiné pour l'implantation d'une patinoire. La température de l'air y est plus basse qu'ailleurs avec un ensoleillement carrément inexistant en hiver. D'un point de vue financier, même si l'on a des temps difficiles, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas différer cet investissement mais le réaliser en 2023. Rappelez-vous l'étude faite par la Haute école du tourisme de Sierre qui annonçait que les remontées mécaniques généraient des retombées financières d'environ CHF 8 mio à Charmey. On peut imaginer à n'en pas douter, qu'il y a aussi des retombées financières à cet investissement. En résumé, le Groupe du Centre est pour le

renouvellement d'une patinoire en glace à La Scie en 2023, sous réserve de la clé d'action d'une convention dont le projet serait présenté lors de la prochaine séance du Conseil général. Cette convention lierait toutes les parties pour l'exploitation de la patinoire. Le Conseil communal aurait à charge de rédiger cette convention en tenant compte des éléments suivants:

1. Le rôle de chaque partenaire: le propriétaire du terrain, l'exploitant, l'Association et la commune. Il s'agit de reprendre, par exemple, le modèle de partenariat qui existe avec TéléCharmey SA. Le service public finance l'investissement mais laisse les privés s'occuper de l'exploitation et des coûts.
2. La commune s'occupe uniquement de l'investissement pour la patinoire et ne prend pas en charge l'investissement pour la réalisation de places de parc, ni la réalisation de terrain de pétanque ou de surface pour le patinage inline.
3. L'investissement pour la récupération de chaleur est à la charge du propriétaire et doit être sortie du modèle.
4. Des aides à l'investissement doivent être recherchées.
5. Tous les acteurs s'engagent pour toute la durée de l'investissement. Soit, une période de 20 à 25 ans qui reste à clarifier.
6. Les pénalités sont à la charge de celui qui renoncerait à honorer le contrat à établir.

David Repond: L'Exécutif souhaite-t-il répondre aux deux interpellations qui ont été faites par les Groupes concernant la convention?

Sophie Moret: Cela paraît être une bonne suggestion. Nous allons travailler sur le sujet et nous reviendrons vers vous lors de la prochaine séance du Conseil général.

Bruno Clément: Je voudrais peut-être juste revenir sur mon propos de motion. On voit que par rapport à ce modèle d'exploitation, même si effectivement cette présentation était très bien faite, il manque un certain nombre d'éléments dans ce modèle. L'exploitation est assez complexe, on voit qu'il y a pas mal de propositions qui ont été faites et nous, je parle en mon nom propre et aussi au nom du Groupe citoyen, sommes très sensibles au fait qu'il y ait une équité dans ce système d'exploitation. On voit qu'on est 50 / 50 dans l'esquisse qui est faite mais les prix de l'énergie vont augmenter. Il y aura peut-être une surfaceuse à renouveler et de nombreux frais vont prendre l'ascenseur. Il faut impérativement que les intérêts de la commune soient préservés dans cette convention qui doit être faite et nous réitérons notre demande de trouver d'autres partenaires à l'investissement. Nous pensons que cela peut se trouver pour diminuer la charge d'investissement. Par rapport au type de surface, je pense que ça vaut la peine de bien étudier les deux variantes. On voit qu'il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés.

David Repond: Pour rappel, nous allons voter un crédit d'investissement pour une patinoire. Le type de patinoire n'est pas forcément défini dans l'investissement. Par contre, il y a clairement une interpellation de plusieurs membres du Conseil général qui demandent un engagement ferme de l'Exécutif à signer une convention qui préserve les intérêts de la commune, avant d'engager les fonds du crédit. Je me tourne donc vers l'Exécutif.

Sophie Moret: Je confirme l'engagement de l'Exécutif.

Pascal Repond: J'aimerais préciser une chose. Dans la future convention qui va être ratifiée, il est à mon avis nécessaire d'éclaircir un point central. Que se passe-t-il si l'exploitant ou le propriétaire de La Scie fait faillite ? Cette convention doit tenir compte de cela. Je rends

l'Exécutif attentif qu'une clause ou une disposition soit prise afin que l'on évite de se retrouver avec une patinoire que l'on ne peut pas utiliser.

Sophie Moret: En effet, il s'agit du point n°5 exposé par Jean-Claude Kolly tout à l'heure.

Gonzague Charrière: C'est un élément central que le Conseil communal partage car il est clair que c'est un investissement conséquent et il serait tout à fait mal venu que dans 2-3 ans la patinoire ne puisse plus être exploitée. Effectivement, la volonté de cette convention est de régler en priorité cet aspect-là. On ne doit pas se précipiter, c'est pour cela que cette convention n'a pas encore été élaborée. Il faut du temps. D'abord nous devons savoir si cette patinoire va être acceptée ou pas, mais l'idée est de pérenniser cette exploitation et de trouver une convention qui soit centrée là-dessus. Il est clair que le Conseil communal comprend le souci du Conseil général mais c'est valable pour tous les investissements que l'on fait. Il faut un mode de fonctionnement qui tienne compte de l'équité entre partenaires publics-privés. Cette convention sera soumise aux Commissions lors de son élaboration et au Conseil général au printemps. Je pense que l'on ne peut pas envisager de construire une nouvelle patinoire sans avoir un élément tel que celui-là. Par rapport à cette problématique de la patinoire naturelle ou synthétique, je reprends ce que Valérie Demierre disait tout à l'heure concernant les terrains de foot. Il est vrai que sur les premiers terrains de foot synthétiques on y mettait même pas son pire ennemi. Car nous savons que c'était des surfaces dangereuses pour la santé. Il en va de même aujourd'hui pour ces patinoires synthétiques. Ce sont tout de même des revêtements assez récents et nous n'avons pas beaucoup de recul concernant leur tenue dans le temps et si cela vieillit bien. Même si l'investissement de départ est moindre, imaginons qu'il faille refaire complètement la surface dans quelques années car elle n'est plus en bon état et qu'entre-temps, la qualité du revêtement proposé a fortement progressé. Nous allons recommencer à investir. Je ne sais pas si nous aurons gagné quelque chose. C'est ce que je voulais ajouter par rapport au choix qui est proposé par le Conseil communal.

David Repond: Je me permettrai, en mon nom propre, de rajouter un point à mettre à l'ordre du jour des réflexions lors de la rédaction de la convention d'exploitation. Je pense qu'il serait bien d'évaluer la possibilité d'utiliser cette infrastructure toute l'année, et ne pas parler que de la période de glace.

Gonzague Charrière: C'est prévu ainsi car c'est une surface qui doit être exploitée sur 4 saisons.

David Repond: La parole n'étant plus demandée, je me permets de résumer les trois rapports des commissions par des avis favorables et je remercie les commissions pour leur travail précis et détaillé. Nous passons au vote final concernant cet objet et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'investissement de CHF 450'000.- pour la création d'une patinoire de le faire savoir par main levée.

Le crédit d'investissement est approuvé à la majorité par le CG avec 6 voix contre et 2 abstentions.

6 Crédit d'investissement de Fr. 1'680'000.- pour mise en séparatif dans le secteur Est du Pra Gremaud (Répugin, Sapex et Pra Gremaud)

6.1 Présentation par le Conseil communal

 6. Investissement mise en séparatif Pra Gremaud.pdf

 Pra Gremaud - plan de situation.pdf

David Repond: Je passe la parole à Maverik Frossard, Conseiller communal en charge du dicastère Eau, Épuración, Édilité, nouvellement nommé Services Industriels.

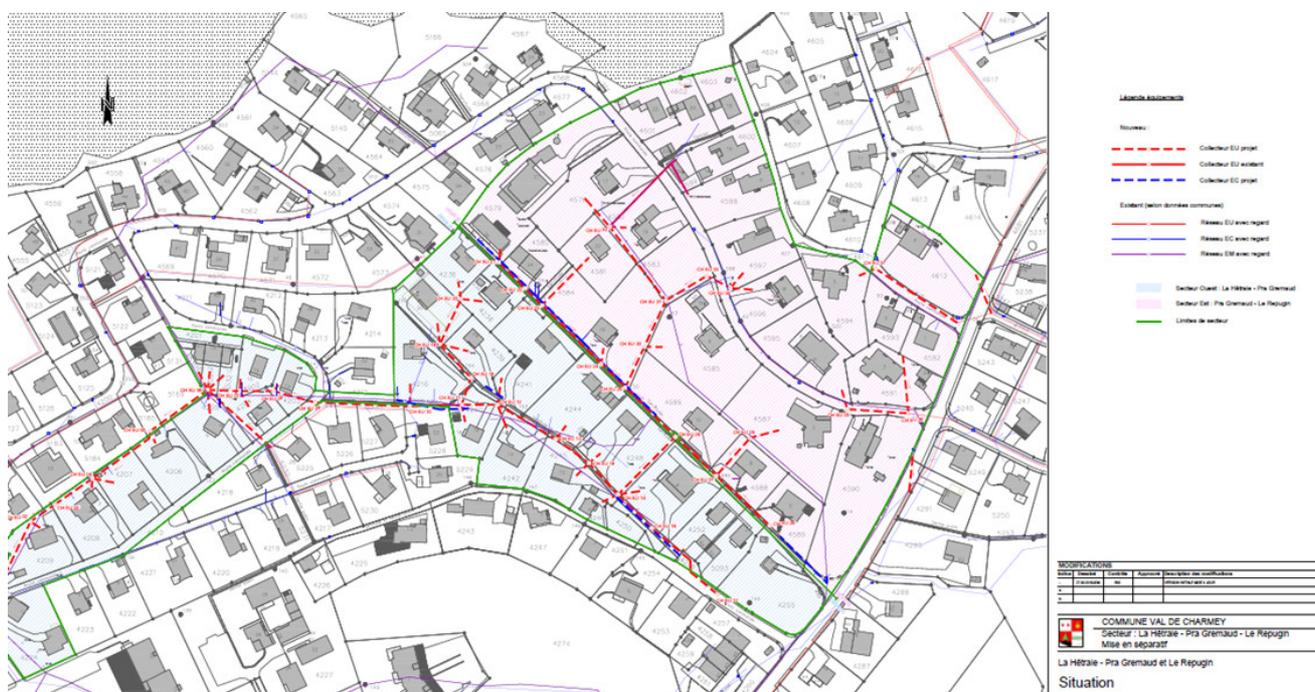
Maverik Frossard: L'objet que je vais présenter est un peu moins glamour et moins visible que la patinoire. Néanmoins, il est tout aussi important. Vous avez déjà reçu tous les documents détaillés mais il y a quelques points qui méritent d'être appuyés et détaillés. Tout d'abord, je vais répondre à une question qui m'est revenue à plusieurs reprises, c'est sur l'obligation de réaliser ces mises en séparatif. Cette mise en séparatif du réseau communal est une demande obligatoire formulée par le Service de l'environnement (SEn) sans grande projection d'avenir. Nous avons un planning pour faire la totalité de la mise en séparatif du réseau à 2022, selon le PGEE. Cependant, le SEn ne donne pas de date butoir. Par contre, le SEn utilise les permis de construire pour forcer la mise en séparatif de certains secteurs en émettant des préavis défavorables. Par exemple à La Scie, si la commune n'avait pas procédé préalablement à la mise en séparatif du secteur, le Service aurait pu remettre en cause le projet de changement d'affectation.

Pour information, le canton est en train de mettre à jour le cahier des charges, qui va être transmis aux communes, pour mettre à jour le PGEE entre 2023 et 2025. Je n'ai pour le moment pas d'informations supplémentaires mise à part que l'on m'a transmis quelques projections financières. C'est un gros montant pour faire ce travail d'investigation sur l'ensemble du domaine communal et transmettre au canton une mise à jour du PGEE. On parle de CHF 400'000.- à 450'000.-.

Concernant la situation initial de la commune, nous avons un certain retard sur les travaux de mise en séparatif du réseau pour diverses raisons, notamment des travaux qui ont été repoussés comme pour la traversée du village - il est clair que l'on attend de pouvoir tout faire en même temps (surface et infrastructures). Actuellement, nous avons un réseau qui est à 60% en séparatif. Principalement dans les zones qui sont le long des cours d'eau. Par exemple, Le Liderrey, La Tuilière, Les Vuesseyres où à l'époque, les eaux claires avaient directement été envoyées dans les ruisseaux. C'est un peu plus compliqué lorsqu'on se trouve dans un quartier qui n'est pas à proximité directe d'un cours d'eau. Ce sont des travaux qui sont plus conséquents. Nous avons 16% de canalisations en pseudo-séparatif, cela veut dire que c'est un quartier qui a été mis en séparatif mais qui rejoint un collecteur communal unitaire. Comme exemple, nous avons le quartier de La Petite Fin. Les 24% restants du réseau restant sont en unitaire. A savoir que, le village de Cerniat est à 100% en unitaire à l'heure actuelle. Bien que l'on ait reçu une demande du SEn d'étudier la mise en place d'un collecteur séparatif au Pra Aubert. C'est une demande qui nous est parvenue il y a environ deux ans et une petite étude avait déjà été réalisée pour savoir s'il était plus intéressant de faire des mini-STEP ou de construire un collecteur. Nous avons également une augmentation des charges liées. Nous avons de plus en plus de bâtiments qui se construisent et donc de plus en plus de m³ d'eaux qui sont à traiter à la STEP, ce qui fait augmenter nos coûts de traitement. Les communes voisines avancent sur leur mise en séparatif, ce qui, lors de la prochaine révision de la clé de répartition des coûts de fonctionnement de l'Association intercommunale, pourra nous péjorer si l'on ne suit pas cette mise en séparatif. Il y a également une future régionalisation des STEP vers celle de

Broc qui va engendrer des investissements conséquents en matière de traitement des eaux. Ici aussi, il y a plusieurs clés de répartition qui sont encore en discussion. Cependant, le taux de séparatif fait également parti d'une péjoration sur la clé de répartition. C'est à dire que plus une commune aura ses infrastructures en séparatif, moins ses frais seront élevés. On péjore toujours celui qui a le taux le plus bas pour la simple et bonne raison que plus l'on est en réseau unitaire, plus l'on envoie d'eau à traiter à la STEP. Un autre point important pour nos infrastructures, il nous est essentiel de faire des travaux réguliers de faire des travaux de remplacement et de renouvellement des canalisations afin de pouvoir maintenir notre réseau de bonne qualité. Notre réseau de conduites est très étendu sur la commune, ce qui nous prend plusieurs années pour renouveler et ainsi avoir un réseau en bon état.

Des plans du secteur du Pra Gremaud (partie supérieure) concerné par cette demande de mise en séparatif sont projetés à l'écran. Il y a aussi quelques raccordements qui sont restés en retrait au Répugin et sur la partie haute du Sapex. C'est un total de 35 biens-fonds qui sont concernés par cette mise en séparatif.



Les avantages et points forts:

- Mise en séparatif de 35 biens-fonds, pour une superficie de +/- 50'000m² de terrain (sur les 1'473'888m² que compte le réseau) soit l'équivalent de 3,5 % du réseau d'évacuation ;
- Augmentation de notre taux de séparatif en vue des mises à jour de la clé de répartition (frais d'exploitation de la STEP), ainsi que des frais d'exploitation effectif ;
- Renouvellement d'une partie de nos canalisations afin de garder un réseau dans le meilleur état possible ;

Demande de crédit:

- Crédit demandé : CHF 1'680'000.- ;
- Amortissement : 1,25% ;
- Intérêts financiers : 2% ;
- Charges de fonctionnement (intérêts et amortissements) : CHF 52'350.- /an

L'investissement sera réalisé par le biais de l'emprunt avec des frais financiers calculés avec un intérêt de 2%.

David Repond: Merci Maverik Frossard pour cette présentation. J'invite à présent le Président de la CFin pour la communication du préavis de la commission pour cet investissement.

6.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: La mise en séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux claires et usées est une obligation tant légale qu'environnementale. De tels investissements sont incontournables et ne laissent place à aucune marge de manœuvre, si ce n'est dans leur planification. Or, notre commune n'est pas en avance dans ce programme. Le secteur soumis au vote constitue une première étape sur un total avoisinant les CHF 8'000'000.- qui devront être investis dans de nouveaux collecteurs d'ici à 2028. Les travaux réalisés en lien avec la mise en séparatif de nos eaux claires et usées impacteront directement les charges de fonctionnement lorsqu'il s'agira de répartir les frais de traitement des eaux avec les autres communes reliées à la futur STEP régionale qui sera réalisée à Broc.

Pour ces motifs, la CFin propose au Conseil général d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 1'680'000.- tel que présenté.

David Repond: Merci Cédric Yerly pour ce préavis. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cet objet ?

6.3 Vote final

Bruno Clément: La Commission d'aménagement n'a pas la nécessité de statuer sur cet objet mais elle l'a tout-de-même analysé en détail et elle est très favorable à celui-ci, ainsi que le suivant, pour deux raisons. Premièrement, elle approuve ce qui a été présenté pour rattraper le retard par rapport à notre PGEE, et elle confirme que les communes voisines entreprennent des travaux d'importance pour finaliser ce séparatif. Deuxièmement, la commission rappelle que d'autres investissements viendront prochainement par rapport à la traversée du village de Charmey et le Village d'en Haut. Ces projets sont pour le moment bloqués en attente de coordination avec le canton. Mais ils seront soumis ces prochaines années, donc autant anticiper ce que l'on peut faire en 2023 étant donné qu'il n'y a pas d'autres investissements au niveau de l'aménagement.

David Repond: Merci Bruno Clément pour ce retour de la Commission d'aménagement. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote concernant cet objet et je demande à celle et à ceux qui approuvent le crédit d'investissement de CHF 1'680'000.- pour la mise en séparatif dans le secteur EST du Pra Gremaud de le faire savoir par main levée.

Le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du secteur Est du Pra Gremaud est accepté à l'unanimité par le CG.



7 Crédit d'investissement de Fr. 185'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Pra Gremaud

7.1 Présentation par le Conseil communal

David Repond: Je repasse la parole à Maverik Frossard pour la demande de crédit qui fait logiquement suite à la demande de crédit du point 6.

Maverik Frossard: Pour la demande de crédit concernant le remplacement de la conduite d'eau sur le même secteur que la mise en séparatif discutée précédemment, je me permets de vous exposer ce qui suit.

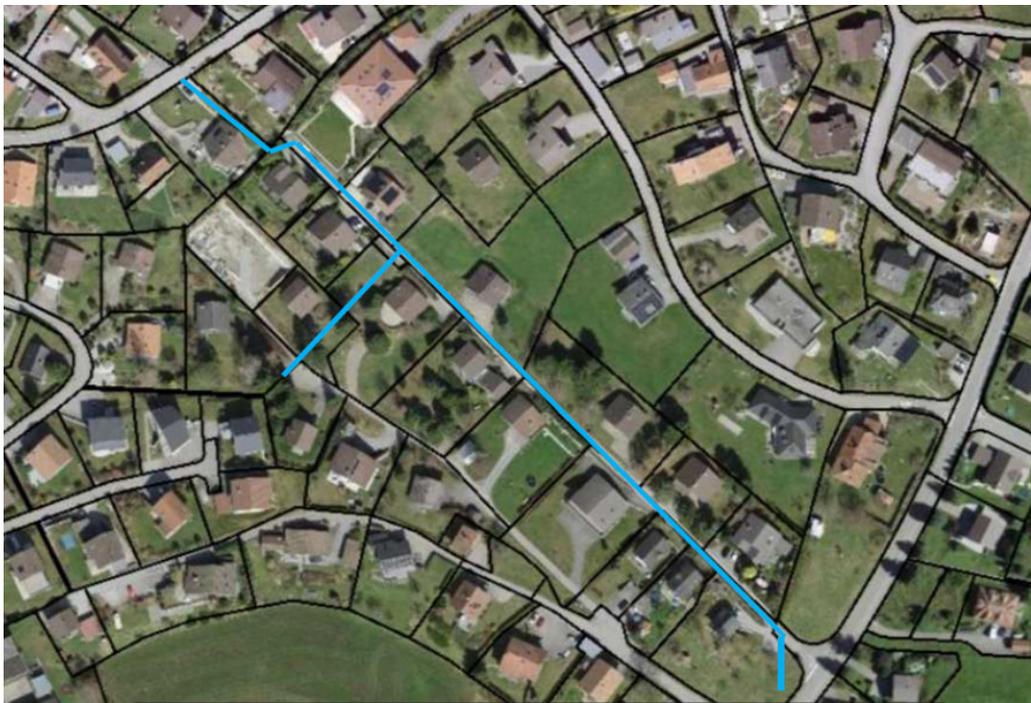
Situation initiale:

- Conduite d'eau en fibrociment, âgée d'environ 55 ans. Elle n'est pas en fin de vie. Elle est dans un état convenable mais délicate;
- Le tracé de la conduite d'eau est commun aux canalisations (EU-EC) pour 70% de sa longueur;
- Le positionnement de la conduite dans le talus en aval de la chaussée risque de poser un problème lors de possibles interventions, par exemple, pour la réparation de fuites;
- Nous devons effectuer régulièrement des travaux de remplacement et de renouvellement de conduite afin de pouvoir maintenir un réseau de bonne qualité.

Plan de situation



Tracé prévu:



Avantages et points forts:

- Synergie découlant des travaux de mise en séparatif du quartier, avec une diminution conséquente des coûts de réalisation. Si l'on devait réaliser ceci individuellement, nous pourrions doubler voir tripler le montant du crédit actuel ;
- La possibilité de déplacer la conduite d'eau sous la route en vue d'éventuelles futures interventions sur cette dernière ;
- Renouvellement de 380 m de conduite sur les 500 m que l'on devrait remplacer chaque année afin de garantir un réseau en bon état.

Notre réseau total est d'environ 40 km. Si l'on a une durée de vie moyenne de 80 ans, l'on devrait remplacer environ 500 m par année pour avoir un effet de roulement régulier.

Crédit demandé:

- Crédit demandé : CHF 185'000.- ;
- Amortissement : 1,25% ;
- Intérêts financiers : 2% ;
- Charges de fonctionnement (intérêts et amortissements) : CHF 6'015.- /an

L'investissement sera réalisé par le biais de l'emprunt avec des frais financiers calculés avec un intérêt de 2%.

David Repond: Merci Maverik Frossard pour cette présentation. J'invite les Conseillers communaux à être clairs et concis dans leurs interventions, sachant que tous les membres du CG ont reçu l'ensemble des documents de manière anticipée. En résumant, nous pourrions gagner un peu de temps dans les débats, comme va nous le démontrer le Président de la CFin.

7.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: En effet M. le Président, je serai bref. Le remplacement de la conduite d'eau potable en même temps que l'intervention pour la mise en séparatif des eaux claires et usées dans le même secteur fait tout son sens.

La CFin propose au Conseil général d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 185'000.- tel que présenté.

7.3 Vote final

David Repond: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques?

Benoît Broch: Est-ce que ce secteur est desservi par le CAD? Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de coordonner les travaux avec la société exploitant le CAD s'il y a un projet d'extension dans ce secteur? Serait-il également nécessaire de voir avec les autres services comme la distribution d'électricité? Il paraît opportun de profiter de tout regrouper du moment que l'on ouvre toute la route.

Maverik Frossard: C'est une excellente question. Nous allons approcher Romande Énergie pour connaître leur intérêt.

David Repond: La parole est-elle encore demandée? Si tel ne semble plus être le cas, nous passons au vote concernant cet objet et je demande à celle et à ceux qui approuvent le crédit d'investissement de CHF 185'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable au Pra Gremaud de le faire savoir par main levée.

Le CG approuve le crédit d'investissement à l'unanimité.



8 Budget 2023

8.1 Budget de fonctionnement 2023

8.1.1 Présentation par le Conseil communal

8.1 Budget fonctionnement 2023.pdf

8.1 Annexe Budget fonctionnement 2023_détails comptes.pdf

20221212_CG_8.1_budget_fonctionnement.pptx

David Repond: Nous passons au point d'orgue de cette assemblée, soit au point 8 de l'ordre du jour traitant des budgets. Je passe la parole à Sophie Moret pour la présentation du budget de fonctionnement 2023.

Sophie Moret: Pour le budget de fonctionnement, je vais d'abord vous donner quelques éléments du contexte budgétaire et ensuite passer à travers les chapitres pour soulever les points importants. Les variations données sont entre les budgets 2022 et 2023

Contexte budgétaire

- Les coûts de l'énergie: Une augmentation de 49% nous a été signifiée. Après vérification, il n'est pas possible d'obtenir des meilleurs tarifs même en changeant de fournisseur. Sur les différentes fonctions, cela a eu un impact global de CHF 138'000.-.
- Les charges salariales: On sait qu'il y a maintenant de l'inflation en Suisse, c'est la première année depuis longtemps. Nous sommes basés sur le système de l'Etat de

Fribourg qui prévoit des augmentations palier. Nous avons estimé que, dû à l'inflation, il fallait compter environ 2.5% d'augmentation de la masse salariale, ce qui représente CHF 30'000.-. L'État de Fribourg ne s'est pas encore prononcé sur l'échelle 2023.

- Les charges liées: Nous en avons parlé précédemment. CHF 300'000.- d'augmentation en 2023 par rapport au budget 2022. Comme nous avons passé à MCH2 en 2022, il ne nous est pas possible de comparer avec les comptes 2021.
- Le coût de la dette: Avec un taux d'intérêt à 2%, le montant de l'augmentation est estimé à CHF 105'000.-
- MCH2: la réévaluation du patrimoine administratif a entraîné la création d'une réserve de retraitement de CHF 4 mio. La dissolution de cette réserve se fera sur 10 ans, soit un revenu extraordinaire de CHF 400'000.- par année.

Tout cela nous a conduit à un déficit budgété de CHF 358'457.-, en hausse de CHF 76'579.- par rapport au budget 2022.

Un mot sur le processus de budget: nous avons commencé par faire un budget large où chacun inscrit ce qu'il souhaite réaliser. Le déficit auquel nous arrivions était plus élevé. Le Conseil communal s'est rencontré deux fois pour revoir tout le budget. Nous avons été raisonnables et avons gardé les charges que nous estimions nécessaires pour faire fonctionner la commune. Le but d'un budget est aussi d'être raisonnable. S'il y a un événement extraordinaire, nous ferons avec et cela sera considéré comme une exception au budget.

Sophie Moret passe ensuite en revue les différents chapitres du budget de fonctionnement qui montrent une augmentation significative des coûts liés à l'administration générale, la formation est la santé. La présentation PowerPoint est annexée au présent PV.

David Repond: Merci Sophie Moret pour ces explications. Je passe à nouveau la parole à la CFin pour son préavis.

8.1.2 Rapport de la Commission financière

Cédric Yerly: Le budget de fonctionnement 2023 est le 2e présenté sous l'aire du nouveau plan comptable MCH2. Un élément supplémentaire vient s'ajouter cette année dans le cadre de cette transition avec la finalisation de la réévaluation du patrimoine administratif. Cette nouveauté aura pour effet, les 10 prochaines années, l'introduction d'un revenu comptable de CHF 398'000.- dans le budget et les comptes dans le cadre de la dissolution obligatoire des réserves de réévaluation. Il conviendra dorénavant de garder à l'esprit cet élément pour juger de l'évolution du résultat entre les revenus et les charges réelles dans le ménage communal.

Au niveau des charges, précisément, l'attention de la CFin s'est portée en particulier sur l'augmentation de la masse salariale de l'administration générale. Cette augmentation de près de CHF 150'000.- s'explique, notamment, par la nécessité de renforcer à l'avenir les effectifs de l'administration et des services généraux. Fait assez rare pour le souligner, une diminution sensible des charges est à signaler au chapitre du service du feu. La diminution observée de l'ordre de CHF 47'000.- en comparaison du budget 2022 est due à la régionalisation de l'organisation des corps de sapeurs-pompiers. Sans surprise par contre, les charges liées, elles, continuent d'augmenter. Dans leur ensemble, elles atteignent désormais CHF 7.5 millions pour représenter le 48 % du total des charges de notre budget de CHF 15.7

millions. Les charges nettes de la scolarité obligatoire sont également en augmentation de plus de CHF 150'000.-, ou + 4% du budget dépassant dorénavant les CHF 3.2 millions. Bien que pesant sur les finances, cette évolution témoigne aussi de l'attractivité de notre commune pour les familles.

L'impact des investissements sur le budget de fonction appelle les commentaires suivants :

- Les intérêts des dettes sont estimés dorénavant à CHF 350'000.-. En sachant que la période des taux bas est révolue, l'évolution de ce poste méritera une attention particulière à l'avenir ;
- Malgré les investissements planifiés entre 2022 et 2023, le montant des amortissements restera stable par rapport à l'an passé, à un peu plus de CHF 1.5 millions. Ceci est dû à la réévaluation du patrimoine administratif et à la révision des durées d'amortissement imposée par MCH2.

Au terme de ces quelques considérations, la CFin observe que le budget des charges réelles ne présente pas fondamentalement de grosses surprises pour 2023. Malheureusement, pourrait-on dire, il n'en va pas autrement du budget des recettes qui voit les revenus fiscaux plafonner à CHF 10.4 millions, à l'image de l'année passée.

En définitive, la CFin estime que le budget de fonctionnement 2023, avec un déficit programmé de CHF 348'457.-, peut être qualifié de raisonnable et de réaliste. Elle propose au Conseil général de l'accepter tel que présenté.

8.1.3 Débats et questions

David Repond: Je remercie la commission financière pour son travail et son engagement. J'ouvre à présent la discussion. La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons ainsi passer au vote final.

8.1.4 Vote final

David Repond: Je demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté de le faire savoir par main levée.

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité par le CG.



8.2 Budget des investissements 2023

8.2.1 Présentation par le Conseil communal

 8.2 Budget investissement 2023.pdf

 20221212_CG_8.2_budget_investissement.pptx

Sophie Moret: Le total des investissements prévus pour 2023 s'élève à CHF 4.1 mios. Ce montant comprend tous les investissements d'un montant minimum de CHF 50'000.- qui auront un impact sur l'année 2023, soit :

- Les projets votés et en cours de réalisation dont une partie ou la totalité sera facturée en 2023
- Les projets devant faire l'objet d'une demande de crédit

Résumé du plan des investissements qui ont un impact sur 2023:

Conseiller	Désignation	A voter/ voté	Charge brute	Montants déduits			Charge nette	2023	
				Subv.	Tiers	Utilisé			
	FORMATION								
	ECOLE PRIMAIRE								
BB	Etude projet extension école/AES	28.08.22	250				250	250	
	CULTURE - SPORT - LOI SIRS								
	SPORTS ET LOI SIRS								
BB	Vestiaire pers onnes en situation de handicap	14.12.21	235			92	143	143	
	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS								
	CIRCULATION ROUTIERE								
BR	Valtraloc - traversée du village								
BR	Etude "Valtraloc"	18.12.17	350			283	67	67	
	Parkings								
BR	Parking provisoire Riau de la Maula	28.08.22	250				250	250	
	Entretien des routes								
BR	Route liaison Récard-Charnières et parking	18.12.17	1,300			1,072	228	228	
BR	Village d'En Haut - étude et réalisation		1,100				1,100	50	
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT								
	Approvisionnement en eau								
MF	Remplacement conduite Javroz	18.12.17	200				200	200	
MF	Pra Gremaud conduite eau potable	12.12.22	185				185	185	
	Traitement des eaux usées								
MF	Pra Gremaud	12.12.22	1,680				1,680	1,680	
MF	Infrastructures du Javroz (100K en 2012 et 2000K en 2013) - votés 10.12.12 et 8.5.13		2,100	1,400	142		558	558	
	ECONOMIE PUBLIQUE								
	TOURISME								
SM	Patinoire La Scie	12.12.22	515		65		450	450	
	FINANCES ET IMPÔTS								
	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER								
BB	Rénovation Auberge Barra	28.08.22	100			40	60	60	
	TOTAUX		8,265	-	1,465	1,569	40	5,171	4,121

Sur les CHF 4.1 mios d'investissements prévus pour 2023, CHF 1.5 mios sont sujet à l'obtention de permis de construire ou à la levée d'oppositions. Nous espérons pouvoir les réaliser mais tout n'est pas dépendant de nous. Un montant de CHF 2.3 mios a été soumis au vote aujourd'hui. Les investissements terminés ou quasiment terminés (vestiaire pour les personnes en situation de handicap au CSL, la rénovation de l'auberge de la Berra à Cerniat) représentent un montant de CHF 200'000.-. Un investissement pour les routes qui vous sera soumis au printemps: l'étude et la réalisation du Village d'en Haut. Nous prévoyons un budget de CHF 50'000.- en 2023. C'est le seul investissement qui reste à soumettre au CG dans budget. Il y a également un montant de CHF 317'000.-, voté en 2022 pour les coûts d'étude en relation avec le projet d'extension Ecole-AES et l'étude Valtraloc qui seront utilisés en 2023.

David Repond: Je prie le président de la CFin de me rejoindre pour nous présenter le rapport de la commission.

8.2.2 Rapport de la Commission financière

Cédric Yerly: Le budget d'investissement est composé de tous les crédits qui ont été acceptés (ce soir ou précédemment) et qui seront utilisés au cours de l'année à venir (totalemment ou partiellement). En 2023, l'Exécutif prévoit de s'atteler à 12 objets pour un total de l'ordre de 4.1 millions. Outre la réalisation de la patinoire et des canalisations acceptées ce soir, il y aura le lancement d'autres nouveaux projets importants comme le concours pour l'extension de l'école, le parking provisoire du Riau de la Maula ou encore la traversée du Village d'En Haut. A ceux-ci s'ajoutent certains dossiers qui tendent à s'enliser comme celui de Valtraloc dont l'étude a déjà coûté plus de CHF 280'000.-.

Au printemps dernier, lors de l'assemblée des comptes, la CFin saluait le fait que huit investissements avaient pu faire l'objet d'un décompte final l'année passée. Elle encourage l'Exécutif à tenir ce rythme en montrant la même efficacité pour liquider les cas en cours et éviter de se retrouver submerger par les dossiers à mener. D'un point de vue plus général, en faisant le lien avec le plan financier quinquennal qui nous a été présenté en début

d'assemblée, la CFin observe que l'avenir des finances communales ne s'annonce pas des plus optimistes.

École, routes et STEP représenteront à eux trois quelques CHF 18 millions d'investissements supplémentaires. En partant du principe que ces travaux seront désormais essentiellement financés par l'emprunt, la dette financière passera au-delà des CHF 40 millions (soit une augmentation de 75% par rapport à la dette actuelle de CHF 24 millions). Par conséquent, le budget de fonctionnement sera fortement impacté par l'augmentation des intérêts et des amortissements, sans oublier les participations supplémentaires liées aux projets régionaux qui débiteront à moyen terme (Centre sportif et nouveaux EMS). Pour l'heure, l'augmentation du taux d'imposition et des taxes n'est pas encore à l'ordre du jour, mais il est évident que la marge de manœuvre, d'ores et déjà faible, continue à se réduire. Dans ce contexte, l'évolution des recettes fiscales et la priorisation des projets d'investissement seront déterminantes ces prochaines années.

En dépit de ces projections peu réjouissantes, la CFin vous propose d'accepter ce budget d'investissement tel que présenté.

8.2.3 Débats et questions

David Repond: Je remercie à nouveau la commission financière et j'ouvre la discussion. La parole est-elle demandée ? Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote final.

8.2.4 Vote final

David Repond: Je demande aux personnes qui acceptent le budget tel que présenté de le faire savoir par main levée.

Le budget des investissements 2023 est accepté à l'unanimité par le CG.



9 Modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne

9.1 Présentation par le Conseil communal

 9. Modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne.pdf

David Repond: Les budgets 2023 étant dorénavant acceptés, nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour. Je passe la parole à Benjamin Brülhart, Conseiller communal en charge du dicastère Santé et Affaires sociales pour la présentation du point.

Benjamin Brülhart: Lors de l'introduction de MCH2, l'association de communes du Home de la Vallée de la Jogne a dû modifier ses statuts. Les modifications en lien avec MCH2 étaient soumises à une procédure simplifiée. Les statuts modifiés ont été soumis, puis validés par les services cantonaux en charge avant d'avoir été ratifiés par l'assemblée des délégués de la Jogne du 27 octobre 2021. Le 21 mars de cette année, ils ont été signés par le conseiller d'état en charge. Je me permets de résumer les deux points importants.

Article 20 – Commission financière

La section 5 des anciens statuts « Révisions des comptes », ne comprenait aucune notion concernant la Commission financière. Pour répondre aux nouvelles normes MCH2, l'association de communes du Home de la Vallée de la Jogne a modifié le titre de la section

5 comme « Commission financière et organe de révision » et ainsi créer l'article 20 concernant la Commission financière. Contenu de l'article :

1. La commission financière est composée de 5 membres
2. Elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales

Article 26 - Limite d'endettement

1. L'association de communes peut contracter des emprunts.
2. La limite d'endettement est fixée à :
 - a. CHF 7'000'000.- pour les investissements ;
 - b. CHF 400'000.- pour les comptes de trésorerie

L'augmentation de la limite est nécessaire pour répondre aux exigences du futur projet d'agrandissement du Home.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle modification des statuts faite au printemps 2022. Il s'agit de répondre au besoin de la procédure de l'adoption desdits statuts qui demande à ce que ceux-ci soient approuvés par le Législatif communal.

9.2 Préavis de la Commission financière

Cédric Yerly: La modification de ces statuts, consistant notamment à relever la limite d'endettement, a pour objectif de les rendre compatibles avec le nouveau plan comptable MCH2 et surtout avec le projet de transformation du bâtiment existant destiné à réaliser 15 appartements et 6 studios protégés. La nouvelle mouture a déjà été validée par les services cantonaux compétents et ratifiée par le Conseiller d'État en charge. S'agissant du projet de transformation du bâtiment existant, la CFin du home s'est déjà penchée sur le dossier. Elle a émis un préavis favorable lors de l'assemblée des délégués du 8 août 2022 pour cet investissement devisé à CHF 5 millions qui devrait se révéler autoportant avec les revenus locatifs qui en découleront.

En s'appuyant sur ces éléments, la CFin vous propose d'accepter également la modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne telle que présentée.

9.3 Vote final

David Repond: Merci Cédric Yerly pour cette dernière intervention de la commission et je constate avec bonheur que tout le monde est encore bien éveillé malgré l'heure avancée. Y a-t-il des questions ou remarques liées à cette modification de statuts ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote concernant la modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne. Je demande à celles et à ceux qui approuvent la modification de le faire savoir par main levée.

La modification des statuts du Home de la Vallée de la Jogne est approuvée à l'unanimité par le CG.

10 Avenir de la Commission provisoire d'étude touristique

David Repond: Nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour. Pour rappel, nous avons accepté en début de séance d'ajouter ce point. J'invite au pupitre le Président de la commission, Pierre Perritaz, pour présentation de ce point.

Pierre Perritaz: Après 18 mois d'activité, les différents thèmes abordés par la commission provisoire d'étude touristique ont montré que celle-ci a tout son sens dans une commune telle que Val-de-Charmey, désignée comme pôle touristique cantonal. La publication par le canton de Fribourg de la liste des pôles touristiques cantonaux pour les années à venir, annonce qui avait été faite peu avant la constitution du conseil général de Val-de-Charmey, avait été un élément important qui avait conduit à la création de cette commission provisoire, dans l'attente de plus de précisions sur les structures touristiques cantonales.

Les sujets traités et/ou en cours, par exemple l'avis sur la mise en consultation du Plan Directeur Régional, la mise en œuvre des nouvelles bases légales cantonales sur le tourisme et leur influence sur les structures existantes notamment l'AT3C, ainsi que des objets variés tels que l'intérêt touristique et associatif d'une patinoire à Val-de-Charmey, la participation à l'élaboration d'un règlement communal sur les subventions, l'analyse de l'opportunité de marquer le 60^e anniversaire de l'ouverture de la télécabine, sont autant d'éléments qui indiquent clairement que cette commission a toute sa raison d'être. A cela s'ajoute le fait que forte de cette expérience d'un an et demi, ladite commission joue aussi régulièrement le rôle de relais entre les sociétés et associations culturelles ou sportives de Val-de-Charmey et les autorités communales. Cet aspect nous paraît prépondérant afin de garder un lien concret entre les élus communaux et la population. A noter encore qu'au travers de ce lien de la commission avec les nombreuses sociétés et associations locales, c'est l'ensemble de la population qui peut profiter d'une porte d'entrée vers les élus communaux, des jeunes aux seniors.

Dès lors, les membres de la commission provisoire d'étude touristique, à l'unanimité, proposent au Conseil général de renommer la commission et de lui enlever son caractère provisoire. Le nouveau nom proposé est :
« Commission Tourisme, Culture et Sport ».

A noter encore que tous les membres actuels de la commission sont prêts à poursuivre leur mandat au sein de la commission nouvellement nommée si cela est accepté. De même, le fonctionnement actuel à 7 membres représente de manière adéquate le conseil général et garantit son bon fonctionnement.

En résumé et formellement, les questions suivantes sont soumises au conseil général :

1. Le conseil général accepte-t-il de renommer l'actuelle commission provisoire d'étude touristique sous la nouvelle appellation « Commission Tourisme, Culture et Sport » ?
2. Le conseil général accepte-t-il d'enlever le caractère provisoire de la commission initialement nommée ?
3. Le conseil général accepte-t-il de reconduire strictement la composition actuelle de la commission au sein de la nouvelle commission proposée ?

David Repond: Merci Pierre Perritaz pour cette présentation. Avant de passer formellement au vote, y a-t-il des questions ou des remarques ? Ceci n'étant pas le cas, nous pouvons passer au vote. Nous allons nous prononcer sur 3 demandes distinctes. Tout d'abord, je demande aux personnes qui acceptent la nouvelle appellation de la « Commission Tourisme, Culture et Sport » de le faire savoir par main levée.

Le CG accepte à l'unanimité de renommer ladite commission.



David Repond: Ensuite, je demande aux personnes qui acceptent de qualifier la commission de permanente de le faire savoir par main levée.

Le CG accepte à l'unanimité de supprimer le caractère provisoire de la commission et de la muter en commission permanente.



David Repond: Pour terminer, nous devons encore nous prononcer sur la troisième question posée par la commission. Je demande aux personnes qui acceptent de reconduire strictement la composition actuelle de la commission au sein de la nouvelle commission jusqu'au terme de la législature de le faire savoir par main levée.

Le CG accepte à l'unanimité de reconduire les membres de la commission jusqu'au terme de la législature.



11 Divers du Conseil communal

David Repond: Je passe maintenant la parole à l'Exécutif pour ouvrir le chapitre des Divers du Conseil communal.

Anne-Blanche Dias: Je me permets de donner des informations supplémentaires quant à la question qui avait été posée le 14 décembre 2021 par Laura Papaux et Valérie Demierre de Une Pour Tous! concernant les transports scolaires avec CarPostal. La question posée était de savoir s'il y avait la possibilité de mettre un bus plus grand sur la ligne CarPostal reliant la Valsainte à Charmey. Une visioconférence a eu lieu le 2 février 2022 entre CarPostal et la commune. Suite à cela, une première réflexion a été faite de la part de CarPostal et le 31 août dernier, une première vision locale a été faite en présence du Service de la Mobilité, de CarPostal, du chauffeur de bus, du Responsable technique communal et moi-même, afin de faire le trajet et de pouvoir voir les différents aspects de la route. Une analyse a débuté afin d'envisager un bus plus grand et permettre à davantage d'élèves d'être assis et attachés. Une seconde vision locale a été réalisée le 23 novembre dernier avec un bus plus grand pour voir si la place de rebroussement était suffisamment grande, si la largeur de la route permettait les croisements. Cet essai s'est révélé concluant et cela vraisemblablement possible mais uniquement lorsque le canton aura donné son accord pour avoir ce bus plus grand avec 35 places assises au lieu de 26. Si cela peut se faire, le remplacement sera effectif seulement à partir de la fin de l'année 2023. Il faut savoir que le bus CarPostal que nous avons actuellement doit être placé dans une autre commune pour que nous puissions envisager un remplacement. Le service cantonal décidera également s'il accepte ou non de prendre en charge la différence du coût. Nous espérons une réponse positive et définitive d'ici la fin de cette année.

Valérie Demierre: Je remercie Anne-Blanche Dias pour les investigations. Notre demande n'était pas un bus plus grand mais un deuxième bus. Je n'ai pas noté le nombre de places assises que tu as mentionné. Nous sommes actuellement à 17 enfants debout.

Anne-Blanche Dias: Pour la rentrée prochaine, il y aura 43 élèves qui prendront le bus CarPostal. Avec le nouveau bus, il y aura 8 élèves qui devront rester debout. Mettre un deuxième bus est aussi une analyse en cours. Comme c'est le Canton et la Confédération qui financent la ligne CarPostal, c'est à eux que revient la décision. A ce moment-là, la commune paiera les abonnements pour la zone aux élèves. Mais il faut garder en tête que le dossier est en main du canton, surtout pour un changement de bus. Pour ce qui est de faire 2 navettes avec un seul bus pour pouvoir asseoir tout le monde, ce n'est pas possible à cause de la correspondance qui doit être assurée avec la ligne TPF en direction de Bulle et Jaun. Cette éventualité a été écartée, tout comme l'option du deuxième bus qui n'est à l'heure actuelle pas envisagée.

Valérie Demierre: Je me suis également renseignée car la demande était vraiment la mise en place d'un deuxième petit bus pour que tous les enfants soient assis et attachés. L'offre que j'ai reçu pour un bus 23 places avec chauffeur coûte dans les CHF 55'000.- par année. Nous considérons que ce n'est pas une grosse somme pour la sécurité des enfants.

Anne-Blanche Dias: Cette discussion va être reprise au sein du Conseil communal. Nous allons tout-de-même nous appuyer sur la loi des transports scolaires, sur le Service de la mobilité. En l'occurrence, le canton est tout à fait clair que si l'on peut mettre un bus 35 places sur cette ligne, qui je le rappelle, est publique, à ce moment-là, nous aurons tout-de-même 35 enfants assis. Il faudra également faire en fonction des alternances et les jours de congé. Pour le moment, l'analyse a démontré que la solution la plus plausible était un bus plus grand.

Valérie Demierre: Mais du coup, cela n'enlève pas la possibilité à la commune de mettre en place un bus supplémentaire pour la sécurité de tous les enfants.

Anne-Blanche Dias: Je rappelle que nous l'avions mis en place au moins de février 2020. Un minibus avait été organisé de manière à ce que les élèves soient tous assis et attachés. On se souvient que cela n'avait pas été concluant car les élèves ne voulaient pas aller dans ce véhicule mais aller dans le bus CarPostal avec les copains-copines.

Valérie Demierre: Il est vrai que comme les parents n'avaient pas été avertis, cela avait été un flop. Mais si c'est un bus comme on en voit partout, qui sont mis en place dans plusieurs communes, je pense que cela n'aurait pas posé problème. La balle est donc dans le camp de la commune. J'aimerais vraiment que tous les enfants soient assis et attachés.

Laura Papaux: Je voulais juste ajouter que l'on vient de recevoir une lettre du cercle scolaire en tant que parents d'enfants qui prennent ces bus et il est mentionné dans cette lettre que les enfants doivent être assis et boucler leur ceinture. Quand on sait, en tant que parents, qu'on leur demande de se lever pour laisser la place aux petits...

Anne-Blanche Dias: Ce courrier vous est projeté à l'écran de manière à ce que tout le monde ait l'information. Ce courrier est également fait pour le bus des transports scolaires TPF. Cela a été envoyé pour rappeler les règles de vie dans un véhicule de transport qu'il soit public ou que cela soit un transport scolaire de manière à ce que la sécurité des enfants soient garantie. Pour les transports scolaires, les enfants doivent être assis et attachés, le chauffeur doit surveiller et contrôler cela. Pour ce qui est de CarPostal, les consignes transmises au chauffeur sont également données. Les plus petits doivent être assis et si possible attachés. Les grands doivent y veiller. Ce qu'il faut savoir c'est que durant les trajets, les enfants se détachent, chahutent et perturbent le chauffeur. Si ce courrier a été envoyé aux parents c'est parce qu'il y a eu un incident qui aurait pu être grave. Des ballons ont

roulés dans le bus et sont allés se loger sous les pédales du conducteur. On redonne les consignes afin de sensibiliser les enfants et les parents.

Laura Papaux: On parle toujours de sécurité des enfants et ce courrier n'était pas forcément le bienvenu avec les termes utilisés. D'autant plus que l'on se bat depuis un moment pour que la sécurité des enfants soit au centre des préoccupations de la commune.

Valérie Demierre: Nous avons pris la parole lors de ces premières séances du Conseil général afin que nos collègues soient au courant de la situation et si malheureusement, un accident devait se produire, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

David Repond: La parole est encore demandée par le CC ?

Benjamin Brülhart: Je me permets de donner une information quant à la construction de la nouvelle école. Lors de la dernière assemblée, nous avons parlé de la procédure. La première information est que le concours a été lancé, il y a déjà une bonne semaine, dans la feuille officielle et SIMAP. Les concourants devront déposer leur projet d'ici le 15 mars 2023. Quelque chose d'important à savoir c'est que dans la publication du concours, nous avons bien dit que les entreprises de la région seront favorisées dans la construction de cette école. C'était ce qui avait été demandé par le Conseil général et nous avons tenu à ce que cet article soit mis en évidence. Le vernissage du concours aura lieu le 23 mai 2023 et l'exposition publique les 24 et 25 mai 2023 à la salle associative. La discussion du contrat avec le lauréat aura lieu d'ici la mi-juin. A partir de fin juin, la publication de l'adjudication officielle pourra être faite sous réserve de l'obtention du crédit voté par le Conseil général. Les entreprises générales devront en priorité travailler avec des entreprises locales. Le jury est composé de: Laurent Fragnière, Yves Murith, Bernard Rime, Stéphane Challande, Patrick Vallat, Nicolas Remy, Michel Graber, Vincent Steingruber, Lucie Mérieux, Anne-Blanche Dias et moi-même.

David Repond: Selon la loi sur les Marchés publics, il n'est pas autorisé de favoriser des entreprises locales au détriment d'autres sociétés. D'ailleurs, le concours d'architecture lancé a été anonymisé. Je tiens à préciser que le concours se fait dans le respect de la loi sur les Marchés publics et qu'en aucun cas les entreprises locales ne pourront être favorisées dans la phase de concours étant donné que le dépôt des projets est anonyme.

Benjamin Brülhart: Il est vrai que le mot "favoriser" n'était peut-être pas adapté mais il faut que les entreprises locales demandent aux entreprises locales.

Sophie Moret: Je me permets de vous donner une information sur l'AT3C. Nous avons été interpellés par le Conseil général concernant les statuts. La nouvelle Loi sur le Tourisme entre en vigueur le 1er janvier 2023. Par contre, le concept touristique régional a pris du retard et nous en dépendons. Pour résumer en deux mots, en septembre on nous a d'abord dit que l'AT3C devait être indépendante pour 2023 et nous avons commencé à nous organiser. L'administration de l'AT3C est transférée au secrétariat communal de Châtel-sur-Montsalvens. Depuis, le concept touristique régional est en attente d'approbation. La Gruyère tourisme est donc aussi entre les deux et elle a demandé aux communes de geler ce changement pour 2023. La plupart des communes a accepté mais nous, comme nous avons déjà commencé le processus, nous ne sommes pas d'accord de geler pour tout 2023. Nous nous sommes donné comme délai 6 mois avec eux pour travailler sur la deuxième partie de 2023. La conclusion c'est que la première partie de 2023, l'AT3C fonctionnera comme jusqu'à maintenant et le changement se fera ensuite. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas encore eu de statuts présentés au Conseil général.

Gonzague Charrière: Suite au départ de Nicolas Roschi, le Conseil communal a engagé un nouveau responsable technique de la commune en la personne de Luc Tomasetti qui est entré en fonction le 1er décembre. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe communale.

Fort d'un riche parcours professionnel puisque, architecte et urbaniste, il a déjà, entre autres, œuvré dans le domaine de l'aménagement auprès des communes d'Yverdon et Fribourg et dans celui de la mobilité auprès de l'entreprise CSD. Luc Tomasetti fera bénéficier notre commune de ses compétences et de son expérience. Par sa personnalité ouverte, sa motivation, il est certain qu'il s'intégrera rapidement dans l'équipe communale. Nous nous réjouissons de collaborer avec lui.

Durant cette année 2022, il est apparu que l'organisation de notre administration ne favorisait pas un fonctionnement optimal. Dès lors, il s'avérait nécessaire d'analyser de quelle manière elle pouvait être améliorée. C'est pourquoi, une délégation du conseil communal a rencontré le Bureau du Conseil général afin de déterminer quelles mesures devraient être envisagées. Dans un premier temps, le Bureau a rencontré le personnel de l'administration. Il a alors été constaté qu'il était nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement des trois services à savoir le secrétariat, les services technique et financier. Le Conseil communal a estimé ne pas être compétent pour effectuer un tel travail, c'est pourquoi, après avoir pris conseil auprès de notre Préfet Vincent Bosson, il a décidé de recourir au service d'un auditeur externe en la personne de Pascal Vuadens, conseiller en pilotage du changement, en communication d'entreprise, en communication interpersonnelle et gestion des conflits, en politique et processus de ressources humaines. Un rapport d'audit d'une cinquantaine de pages a été établi et l'exécutif va maintenant se pencher sur les recommandations d'actions qu'il propose et dans le courant de ce mois, les premières mesures seront déployées. En conclusion, j'aimerais dire un grand merci à mes collègues du Conseil communal parce que nous avons vécu une année qui n'a pas été facile. Nous avons dû régler passablement de problèmes. Nous devons faire face à des conditions financières de plus en plus difficiles. Nous devons nous serrer les coudes entre le Conseil communal et le Conseil général pour trouver des solutions. Alors peut-être que la régionalisation est la solution. En février prochain, les Syndics de la Gruyère se réunissent pour parler de la gouvernance communale. A savoir, comme vous le savez tous, le projet de commune unique lancé par Patrice Borcard. Nous allons voir de quelle manière les communes doivent s'organiser pour diminuer les coûts à supporter. Nous n'allons certainement pas aller dans cette direction dans un premier temps mais il faut que l'on se fasse une réflexion dans ce sens. C'est une discussion que l'on a déjà eu avec les députés du district. Je vous remercie une fois encore pour la grande qualité des débats de ce soir.

David Repond: Merci pour ces informations, nous pouvons à présent passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers du CG.

12 Divers du Conseil général

12.1 Propositions

David Repond: Y a-t-il des propositions déposées ce soir ? Ce n'est pas le cas.

12.2 Postulats

David Repond: Y a-t-il des postulats déposés ce soir ? Ce n'est pas le cas.

12.3 Résolutions

David Repond: Y a-t-il des résolutions déposées ce soir ? Ce n'est pas le cas.

12.4 Questions

David Repond: Y a-t-il des questions ?

Eric Overney: Une question par rapport à l'affluence soutenue à la piste CharmEca ou raquettes à l'ancien télésiège. Est-ce qu'il serait possible d'augmenter la surface déneigée?

Maverik Frossard: Nous prenons note de cette demande et verrons ce que nous pourrons faire.

Valérie Demierre: Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt une précision. Je reviens sur mon intervention concernant ma demande pour les marquages sur la route de Cerniat. Je me suis renseignée auprès du Service des ponts et chaussées, Jean-Pierre Fest, de la section Surveillance du réseau routier, m'a indiqué que sur une route dont la largeur est de plus de 5.50 m, il est recommandé de mettre une ligne d'axe, soit une ligne de bordure. Pour une route comme la nôtre, sinueuse et avec peu de glissières de sécurité, il opterait pour une ligne de bordure. Il m'a donné comme référence la loi cantonale sur les routes qui oblige les propriétaires notamment les communes à veillé à la sécurisation de leurs infrastructures.

Bernard Rime: La procédure est en cours. Nous sommes en train de finaliser le dossier pour le marquage et la signalisation sur la route de Cerniat. Nous ne pouvons pas le faire sans une autorisation du SPC. Puisque j'ai la parole, je profite de l'occasion pour aborder les questions de zones 30 qui ont été abordées la semaine passée. Toutes les demandes que nous avons formulées ont été refusées parce que nous n'avons pas pu justifié la totalité pour la dangerosité dû aux excès de vitesse sur la base des relevés que nous avons faits. Pour l'instant, nous sommes en standby de ce côté là. Au 1er janvier 2023, une nouvelle ordonnance, faite par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), entre en vigueur. Celle-ci simplifiera les mesures de modération de trafic. Nous n'aurons plus besoin de faire la même procédure qui est très restrictive. Nous reprendrons ce sujet l'année prochaine. Il faudra étudier la question concernant la généralisation des zones 30 km/h sur toutes les routes secondaires. Pour la traversée de Cerniat, nous avons reçu une proposition pour la valorisation de la traversée avec des modérations de trafic.

Bruno Clément: Je partage un souhait des parents et des enseignants. Nous parlons beaucoup des spécialistes par rapport au bois et à l'énergie, mais je voulais vous rendre attentifs à l'importance des aménagements extérieurs de nos écoles avec un maximum d'espaces verts et végétalisés avec des points d'eau si possible. J'en profite pour féliciter tout le Conseil communal pour le travail de préparation et en particulier pour la gestion financière.

Benjamin Brülhart: Nous allons mandater un architecte paysagiste pour le projet d'extension au Petit-Plan.

Vincent Andrey: J'ai une question concernant l'organisation du travail du secrétariat communal. J'ai été confronté, avec d'autres personnes également, à des demandes de documents où les personnes qui se sont présentées au guichet ont été renvoyées à la

maison et on leur a dit que ce n'était pas possible d'avoir le document car la personne qui s'en occupait était absente. Je pense qu'il faut faire un effort à ce niveau-là. On ne peut pas répondre à quelqu'un qui a pris congé pour venir au bureau communal de revenir un autre jour pour chercher un document. Je pense qu'on doit avoir une gestion et organisation des rôles et des personnes pour remplacer les absents. Sinon ce n'est pas très correct pour les personnes qui se déplacent.

Gonzague Charrière: C'est bien pour cela qu'une réflexion est en cours pour régler cette problématique de fonctionnement. Nous avons une bonne partie du personnel qui ne travaille pas à 100%. Je suis d'accord avec toi, nous ne pouvons pas donner ce type de réponse. C'est aussi pour cela qu'on parle de redéploiement et de réorganisation de l'Administration communale pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

David Repond: La parole n'étant plus demandée, nous allons pouvoir clore cette assemblée. Je prierais toutes les personnes étant intervenues ce soir de remettre, dans la mesure du possible, les textes des interventions sous forme écrite à Aurore Maillard. Je remercie chacun et chacune pour nos débats qui, comme d'habitude, se sont déroulés dans un climat respectueux et constructif. Merci également à l'Exécutif pour la qualité des éléments présentés. J'aimerais aussi remercier les membres du Conseil général pour votre travail et votre engagement. Le travail réalisé sur chaque point de l'ordre du jour est énorme et incomparable à ce qui se faisait auparavant en assemblée communale. Merci à vous chers collègues ! Je me permets de vous communiquer les prochaines dates du conseil général, soit le 13 mars et le 22 mai 2023 pour l'assemblée des comptes. Je souhaite à chacune et chacun, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année enneigées et vous transmets, avec un peu d'avance, mes meilleurs vœux pour 2023. L'équipe de l'administration nous a préparé quelques boissons pour pouvoir échanger de manière informelle autour d'un verre. Je les remercie chaleureusement au nom du Conseil général. Pour ceux qui ne pourraient rester, je vous souhaite une bonne rentrée dans vos familles !